

Quercy-Pays-de-Serres réalise son

# AGENDA 21

Communauté de Communes  
Quercy Pays de Serres



Bouloc  
Lauzerte  
Miramont de Quercy  
Montagudet  
Montbarla  
Sainte Juliette  
Sauveterre  
Tréjouis

## *ORIENTATIONS ET PROGRAMME D' ACTIONS POUR L'AGENDA 21*

*DOCUMENT SYNTHETIQUE*

*OCTOBRE 2004*

Démarche financée dans  
le cadre du PRELUDE :  
Programme régional de lutte  
contre l'effet de serre et pour  
le développement durable



Avec la participation de :





## **Introduction :**

Ce document présente les orientations retenues et les actions proposées à partir de la synthèse du diagnostic, des résultats de la concertation et de la réflexion des élus. Vous y trouverez tout d'abord le rappel de l'organisation de la démarche. Ensuite, ce document présente les principaux éléments du diagnostic, les orientations et les champs d'action retenus pour répondre aux enjeux du territoire. Enfin, vous pouvez consulter les fiches actions de l'Agenda 21 et une évaluation de la démarche. En annexe, et les principes du développement durable sont rappelés.

---

## **SOMMAIRE :**

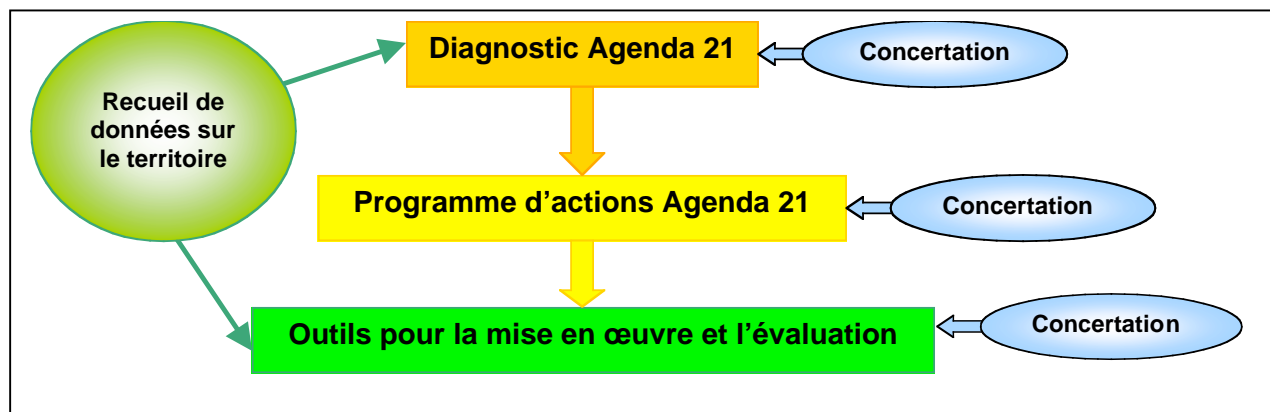
<u>Introduction :</u> .....	1
<u>I- Organisation et principes de mise en œuvre des actions :</u> .....	3
1- <u>Rappel sur la démarche d'Agenda 21</u> .....	3
2- <u>Les recommandations nationales :</u> .....	3
<u>Les principes retenus pour l'Agenda 21 :</u> .....	3
3- <u>Principes adaptés localement pour la mise en œuvre des actions :</u> .....	3
<u>Pour le choix des actions :</u> .....	3
<u>Pour la préparation des actions :</u> .....	3
<u>Pour la réalisation des actions :</u> .....	4
<u>Pour l'évaluation des actions :</u> .....	4
4 – <u>Rappel des objectifs fixés par les élus pour l'élaboration de ce premier Agenda 21 :</u> .....	4
<u>II – Synthèse des éléments « clé » du diagnostic.</u> .....	5
1- <u>Diagnostic local par rapport aux principes du Développement Durable :</u> .....	5
2- <u>Les conclusions sur les champs d'action :</u> .....	6
<u>III - Orientations stratégiques et déclinaison en actions :</u> .....	10
1- <u>Orientations stratégiques :</u> .....	10
2- <u>Déclinaison des orientation en actions et classement selon les porteurs de projet :</u> .....	11
<u>Les propositions d'action :</u> .....	11
<u>Les actions retenues pour ce premier Agenda 21 soumis aux élus et aux habitants.</u> .....	11
<u>IV- le programme d'actions</u> .....	14
1- <u>Actions existantes valorisées :</u> .....	14
2- <u>Des actions pour engager la démarche :</u> .....	14
3- <u>13 actions programmées (dans l'ordre des réalisations prévues).</u> .....	15
4- <u>5 actions à l'étude (moyen terme).</u> .....	15
5- <u>8 actions ou idées qui seront étudiées (à plus long terme).</u> .....	16
<u>V- Détail des actions : fiches action :</u> .....	16
1- <u>Contenu des fiches actions proposées :</u> .....	16
2- <u>Fiches actions :</u> .....	16
<u>VI- Evaluation des résultats de la démarche :</u> .....	17
1- <u>Bilan global de la démarche selon les principes du développement durable :</u> .....	17
2- <u>Bilan de la concertation :</u> .....	18
3- <u>Bilan des objectifs poursuivis par les élus :</u> .....	19
<u>VII – Proposition de méthodes de pérennisation</u> .....	20
1- <u>Outils techniques :</u> .....	20
2- <u>Moyens humains :</u> .....	20
<u>Annexes</u> .....	73

---

# I- Organisation et principes de mise en œuvre des actions :

## 1- Rappel sur la démarche d'Agenda 21

Le déroulement général de la démarche :



## 2- Les recommandations nationales :

Récemment, une Charte de l'environnement a été étudiée par le parlement. Elle sera « adossée » à la constitution Française, c'est-à-dire qu'elle la complètera. La Charte aura la même valeur constitutionnelle que la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789 et les Droits économiques et sociaux de 1946 : toutes les lois devront respecter les principes et objectifs énoncés dans le texte. Ce texte est précisé en annexe.

### Les principes retenus pour l'Agenda 21 :

Les principes du développement durable au niveau national et européen sont résumés et étudiés dans le rapport de diagnostic de l'Agenda 21 (pages 18 à 24).

## 3- Principes adaptés localement pour la mise en œuvre des actions :

Les actions doivent répondre aux principes du développement durable, à la fois dans leur choix, dans leur préparation, dans leur réalisation et leur évaluation.

### Pour le choix des actions :

- Les actions doivent répondre à au moins une des 10 orientations (finalité de l'action) définies par les élus pour le projet d'Agenda 21 de Quercy Pays de Serres.
- Les retombées économiques (contribution au développement économique ou à l'emploi), environnementales (respect et/ou protection de l'environnement) et sociales (équité sociale, solidarité) de chaque action seront prises en compte dans l'objectif d'un équilibre entre ces trois domaines.
- La cohérence de l'action avec le reste du projet : liens, transversalité.

### Pour la préparation des actions :

On prendra en compte :

- Le principe de participation et les partenariats : qui sont les partenaires pour l'action et qui sera associé au projet et aux étapes ?
- Le temps : l'action s'inscrit-elle dans le long terme ou le court terme ?
- L'impact local ou global de l'action.
- La solidarité dans l'espace : quelles parties du territoire sont concernées, comment l'action participe à l'identité et à l'équilibre du territoire ?
- Responsabilité : qui est le porteur de projet ?
- Prévention et précaution : comment l'action respecte ces principes ?
- Evaluation : quels sont les moyens d'évaluation prévus pour cette action ?

#### **Pour la réalisation des actions :**

Les mêmes principes doivent être respectés.

Une cellule de suivi de chaque action ou projet pourra être garante du respect de ces principes.

La pérennisation du projet passera par ce suivi.

#### **Pour l'évaluation des actions :**

- Evaluation par rapport aux résultats attendus (prévisibles) et obtenus (prévisibles ou non).
- Bilan par rapport aux critères du développement durable.)
- Participation des acteurs du projet à l'évaluation (porteurs de projet et « bénéficiaires »).
- Possibilité de ré-orientation.

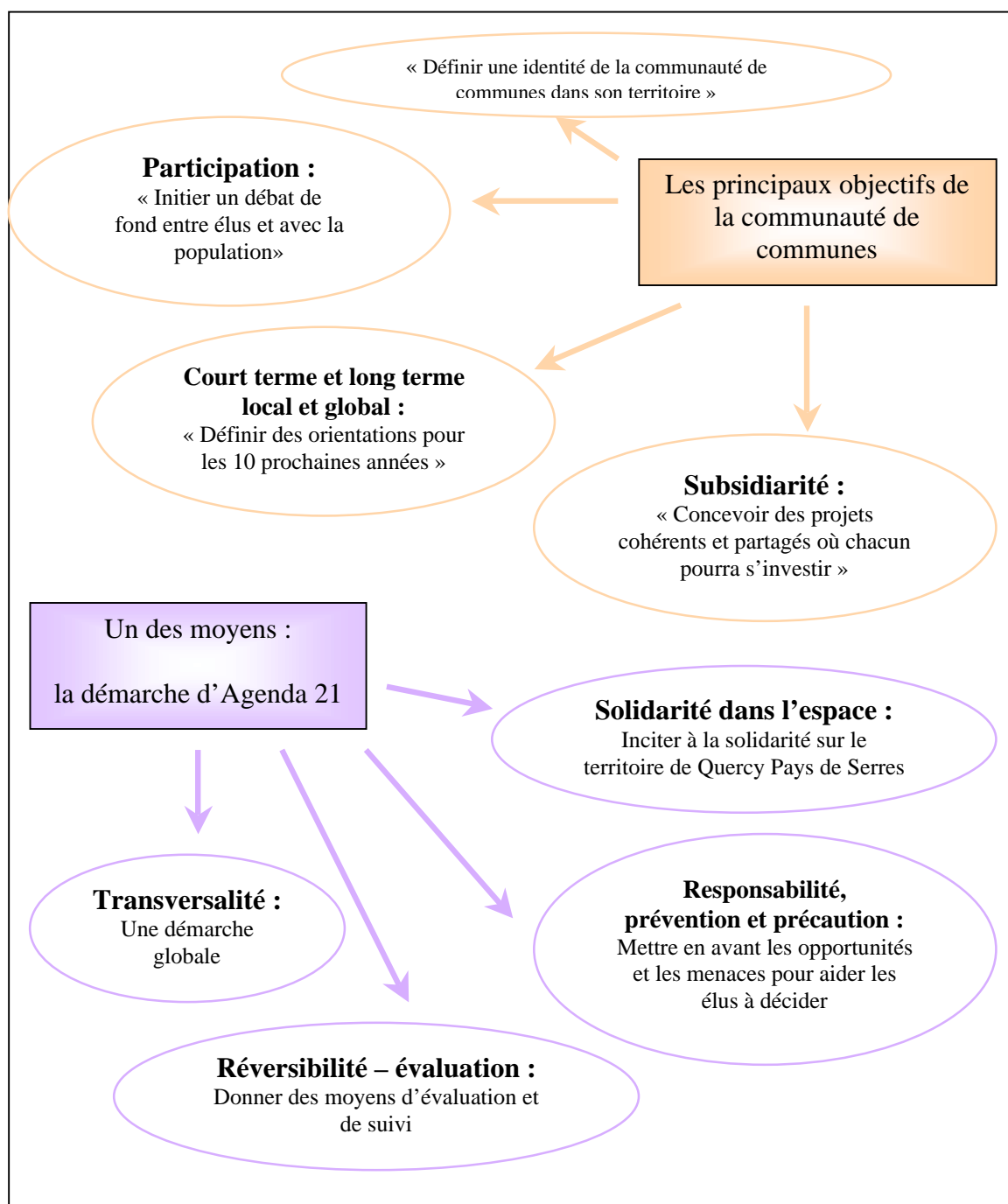
### **4 – Rappel des objectifs fixés par les élus pour l'élaboration de ce premier Agenda 21 :**

- Initier un débat de fond entre élus et avec la population (sur le développement durable).
- Définir une identité de la Communauté de Communes Quercy Pays de Serres dans son territoire.
- Définir des orientations pour les 10 prochaines années.
- Concevoir des projets cohérents et partagés où chacun pourra s'investir.

## II – Synthèse des éléments « clé » du diagnostic.

### 1- Diagnostic local par rapport aux principes du Développement Durable :

*Les principes du Développement Durable pour l'AGENDA 21  
sur la Communauté de Communes Quercy Pays de Serres :*



## 2- Les conclusions sur les champs d'action :

Champs d'action liées à l'environnement :

Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
<b>Air</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Qualité de l'air bonne par rapport à la France</li> <li>- Pas d'industries générant des pollutions olfactives fortes.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pas de mesure de la qualité de l'air</li> <li>- Principe de précaution non appliqué pour les ondes émises par les antennes.</li> <li>- Pas de transport collectif.</li> <li>- Arrachage des haies : vent qui assèche et érode plus les terres</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Valorisation de l'image locale (tourisme)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ponctuellement, des pollutions peuvent se produire, dues à un manque d'information et/ou de conscience de l'impact.</li> <li>- L'augmentation du trafic routier et l'inexistence de transport collectif favorisent une dégradation progressive globale et à long terme.</li> <li>- non prise en compte des vents dans l'agriculture : conséquences sur l'eau, la pollution, la terre.</li> </ul>
<b>Eau</b>			
Qualité de l'eau des rivières	Gestion de la quantité prélevée selon les périodes et les usages	Valoriser les atouts hydrobiologiques et paysagers des rivières pour la pêche et le tourisme Diagnostic en cours sur les berges.	Nitrates et pesticides d'origine agricole. Epuiser la ressource en prélevant trop lors des étiages.
Qualité de l'eau potable, sources et captages	Gestion des débits Gestion des effluents domestiques	Schémas d'assainissement en cours sur le territoire	Assainissement autonome peu contrôlé pouvant polluer la ressource ponctuellement
Gestion collective de la ressource (syndicats de gestion et de rivière)	Syndicats des eaux trop nombreux et indépendants des structures intercommunales		Manque de cohérence dans les actions et multiplication des dépenses de fonctionnement
<b>Nature et Biodiversité</b>			
Des zones naturelles riches en biodiversité	Peu d'actions de protection ou de gestion	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les Contrats d'Agriculture Durable</li> <li>- Les opérations de type Natura 2000</li> <li>- l'Agriculture Biologique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La déprise agricole (et donc un enrichissement dangereux au niveau des risques d'incendie)</li> <li>- L'agrandissement et la spécialisation des exploitations (moins de temps pour la gestion des espaces dits « naturels »)</li> </ul>

Champs d'action liés aux modes de vie actuels :

Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
<b>Transports :</b>			
Peu de nuisances locales liées aux transports	Territoire mal desservi par les transports en commun Vitesse excessive dans Lauzerte	Développer le covoiturage et permettre un point de rencontre	Concentration du trafic sur certaines zones
<b>Déchets :</b>			
Tri et collecte sélective des déchets ménagers organisés sur le territoire Ouverture d'une déchetterie	Manque d'information sur les déchets agricoles et les déchets des entreprises	Prise de conscience des usagers par la communication actuelle du SIEEOM Sud Quercy	Phénomène de « relâchement » après l'attrait de la nouveauté (tri, déchetterie)
<b>Energie :</b>			
Des besoins énergétiques peu élevés	Pas de diagnostic Peu d'énergies renouvelables utilisées	Profiter de la dynamique d'Agenda 21 pour mettre en place des actions	Epuisement des ressources à moyen terme et augmentation des coûts à long terme

Champs d'action liés au logement et à l'habitat :

Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
<b>Urbanisme :</b>			
- Pression urbaine assez peu élevée - Densité d'habitants faible	- Prix élevés des maisons anciennes - Mitage et constructions peu respectueuses de l'architecture locale	Loi SRU, possibilité de réaliser un PLU ou une carte communale pour maîtriser l'étalement urbain	Artificialisation de terres agricoles (difficilement réversible)
<b>HQE (Haute Qualité environnementale):</b>			
- bâti ancien de bonne qualité	- Coûts élevés de rénovation	Projets de rénovations au niveau intercommunal pouvant intégrer la HQE	Faible prise de conscience locale
<b>Logement, habitat :</b>			
- Logements anciens et de bonne qualité - Logements spacieux (73% ont 4 pièces ou plus) - Logements assez confortables	- Prix élevé du foncier bâti. - Peu de logements HLM et locatif - beaucoup de logements vacants dans les bourgs	- Des logements vacants à rénover pour de nouveaux arrivants - Vieillesse de la population : création de logements adaptés	- Bourgs « désertés » et villages « morts » en hiver - Diminution de la population.
<b>Ecogestion :</b>			
- Gestion communale proche des réalités (petites communes) - Vision économe des élus	- Petits budgets (difficultés d'investissement sur du long terme) - Manque d'information	- Agenda 21 et formation de l'ADEME - Réforme des marchés publics - Intercommunalité - Mise en place d'action modèle	Vision à court terme (quotidien, réglementations) qui prendrait le dessus sur le long terme.
<b>Risques :</b>			
- Peu de zones habitées exposées aux risques d'inondation - Risque industriel majeur faible (excepté le risque nucléaire)	- Manque d'information sur les risques - Décharges sauvages : pollution des sols et de l'eau	- Prendre en compte les risques naturels dans l'aménagement (glissements de terrain)	- Augmentation des incendies à cause de la déprise agricole - Diminution des effectifs de pompiers sur le secteur.

Champs d'action liés à l'économie locale :

Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
<b>Economie :</b>			
- Economie locale assez dynamique - Taux de création d'entreprises bon - Potentiel touristique	- Démographie (vieillesse) - Taux de chômage élevé - Zone rurale isolée des axes de communication	- Micro - entreprises et nouveaux emplois (Internet, tourisme, environnement...) - Agri-tourisme - Projets intercommunaux	Solidarité économique autour de Lauzerte parfois difficile à maintenir
<b>Industrie et services :</b>			
- Bon taux de création d'entreprises - Beaucoup de petites entreprises	- Démographie (vieillesse) - Zone rurale isolée des axes de communication - Services de proximité et de santé fragiles	- Micro - entreprises et nouveaux emplois (Internet, environnement...)	- Fermetures des services publics locaux - Fermetures des écoles - Difficultés de reprises pour les très petites entreprises
<b>Agriculture :</b>			
- Nombre important d'agriculteurs - Structures familiales - Diversité des productions	- Baisse du nombre d'agriculteurs - Intensification (pollutions, consommation d'eau) - Augmentation de la jachère et diminution des prairies	- Reconversion « biologiques » (aidées par les CAD ou les CTE). - Marchés locaux et tourisme vert - Labels de qualité	- Dépendance des grands groupes agroalimentaires et des centrales d'achats - Pressions financières (baisse des prix et des aides) - Déprise agricole
<b>Commerce :</b>			
Présence des commerces de base sur le territoire Marchés les mercredi et samedi	Répartition inégale sur les communes	Tourisme, arrivée de nouveaux habitants	Disparition de certains commerces dans les bourgs. Concurrence de la grande distribution.
<b>Tourisme :</b>			
Chemin de St Jacques de Compostelle Ecole de parachutisme Village classé de Lauzerte Centre équestre Golf Paysages	Encore relativement peu d'hébergements Manque de signalétique et d'équipements	S'allier au Lot (Montcuq) pour développer des projets en partenariat (vélo-routes...) Développer l'agrotourisme	Saisonnalité forte des activités Dégradations de l'environnement par les « touristes »

Champs d'action liés à la vie sociale et culturelle :

Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
<b>Culture et patrimoine :</b>			
Richesse du patrimoine naturel, historique et traditionnel Nombreuses associations	Patrimoine parfois peu valorisé Peu d'échanges culturels avec d'autres régions ou d'autres pays Centralisation des animations sur Lauzerte	Inventaire à faire connaître Développement de la randonnée et du « vélotourisme »	Dégradation du patrimoine et oubli des traditions Inaccessibilité du patrimoine
<b>Education :</b>			
Groupements scolaires de proximité (écoles) Collège Rencontres et débats locaux	Baisse des effectifs au collège Perte d'une animatrice de réseau Peu de liens entre les écoles de différents groupements pédagogiques	Mettre en réseau les écoles	Fermetures de classes ou d'écoles Scolarisation hors établissement scolaire Risque de fermeture du collège
<b>Santé :</b>			
Services de santé présents	Manque de moyens humains et financiers	Création d'une Maison Intercommunale des services sociaux	Disparition de certains services de santé
<b>Solidarité :</b>			
Association d'insertion et d'aide sociale locale dynamique et située sur la Communauté de Communes	Précarité et chômage importants sur la zone Manques de financements (personnel, actions) Manque de visibilité (bureaux « cachés » dans un vieux bâtiment)	Délocaliser ce service en le regroupant avec d'autres (PIJ, santé...) Valoriser et soutenir les actions existantes	Financements en grande partie par des subventions (donc difficultés de vision à long terme)
<b>Coopération décentralisée :</b>			
Tissu associatif dynamique	Pas de jumelage ni de coopération pour l'instant		

### **Conclusions :**

Le diagnostic révèle trois points importants et transversaux qui servent de base à une stratégie d'actions :

1. Le territoire, rural et isolé, a une économie locale diversifiée mais fragile.
2. L'espace agricole et naturel est riche ; il est à préserver pour l'économie locale, le tourisme et la gestion des risques.
3. Le bassin de vie propose une qualité de vie à cultiver et à « vendre ».

En outre, l'organisation urbaine et spatiale, pour le logement locatif ou pour préserver la qualité du cadre de vie nécessite une réflexion de projet urbain.

### **III - Orientations stratégiques et déclinaison en actions :**

#### **1- Orientations stratégiques :**

Ces orientations ont été validées par les élus en conseil de communauté

##### **1- Economie :**

Mettre en place toute action possible qui favorise le contexte économique local (sans nuire à l'environnement ou au social) en assurant une plus grande complémentarité entre les communes.

##### **2- Agriculture :**

Mettre en place toute action qui permette de maintenir et diversifier l'agriculture existante en valorisant les produits du terroir et la diversification (paysage, environnement, jeunes, communication sur les savoir-faire, contrat social...) dans le respect de l'environnement.

##### **3- Exemplarité dans le développement durable :**

Mettre en place des actions exemplaires de développement durable par les collectivités et la communauté de communes au moindre coût.

##### **4- Eau :**

Mettre en place tout type d'action individuelle ou collective pouvant générer des économies d'eau et de moyens financiers, soit dans le captage et la gestion de l'eau potable, soit dans son utilisation, soit dans son transport, soit dans le traitement des eaux usées, afin de préserver la ressource en quantité et en qualité. Pour cela, trouver des moyens pour coopérer entre communes.

##### **5- Communication :**

Aller plus loin dans la communication intercommunale, par une communication événementielle, pour arriver à une information du plus grand nombre possible de citoyens et leur participation aux débats locaux.

##### **6- Logement :**

Mettre en place une politique locale de développement du locatif (en respectant les principes de mixité sociale et d'un minimum de nuisances sur l'environnement) avec les moyens et les dispositifs disponibles.

##### **7- Gestion de l'espace et de la biodiversité**

Déterminer des orientations intercommunales pour la gestion de l'espace, l'urbanisme et le logement et mettre en place une politique locale de l'aménagement de l'espace qui prenne en compte les espaces urbains et les espaces agricoles, la gestion des risques et la mixité sociale, en préservant la biodiversité.

##### **8- Energie et écogestion :**

Soutenir des actions qui visent à économiser l'énergie, à favoriser les énergies renouvelables et à gérer les déchets au niveau des habitants, des entreprises et des collectivités.

##### **9 – Culture, éducation, sport :**

Mettre en place des actions en lien avec le Développement Durable dans les champs d'action de la culture, de l'éducation et des sports (sensibilisation, pédagogie, exemplarité).

##### **10 – Santé et solidarité :**

Développer des actions dans les secteurs de la santé et de la solidarité pour mieux répondre aux besoins locaux et préserver la qualité de vie locale, pour maintenir ou améliorer les services existants.

## 2- Déclinaison des orientations en actions et classement selon les porteurs de projet :

### Les propositions d'action :

Les élus ont choisi 10 orientations d'après les enjeux du Diagnostic de développement durable. Ensuite, à partir des propositions des ateliers, des réunions et des recueils d'idées auprès de tous ceux qui le souhaitaient, une liste de 117 actions a été élaborée.

Cette liste a été « retravaillée » en fonction :

- De l'adéquation avec les 10 orientations choisies.
- De l'adéquation aux objectifs de développement durable
- De la cohérence des actions avec l'ensemble du projet (transversalité, complémentarité)
- Du réalisme de l'action (porteur de projet existant, faisabilité technique ou légale, financements possibles...).

Chaque orientation (10 orientations choisies par les élus) est donc déclinée en plusieurs actions.

### Les actions retenues pour ce premier Agenda 21 soumis aux élus et aux habitants.

On peut classer les actions en trois catégories :

- Celles dont le porteur de projet est la communauté de communes Quercy pays de Serres (CDC).
- Celles dont le porteur de projet est une commune.
- Celles dont le porteur de projet est associatif, institutionnel, privé ou individuel.

Orientation	Titre de l'action proposée	Porteur de projet
<b>1- Economie :</b> Mettre en place toute action possible qui favorise le contexte économique local (sans nuire à l'environnement ou au social) en assurant une plus grande complémentarité entre les communes.	Création d'un mini-guide de sentiers de randonnée locaux	CDC
	Valorisation paysagère de la zone d'activité	CDC
	Création et mise en place d'une signalétique pour les communes	CDC
	Mise en place de produits touristiques locaux	CDC
	Création d'un espace de loisirs vert	CDC
	Création d'un gîte HQE à Ste Juliette	Privé
<b>2- Agriculture :</b> Mettre en place toute action qui permette de maintenir et diversifier l'agriculture existante en valorisant les produits du terroir et la diversification (paysage, environnement, jeunes, communication sur les savoir-faire, contrat social...) dans le respect de l'environnement.	Diagnostic cartographique de l'activité agricole	CDC
	Alimentation de qualité dans les écoles	Ecoles + CDC
	Application du principe de précaution pour les cultures d'OGM localement	communes

<b>3- Exemplarité dans le développement durable :</b> Mettre en place des actions exemplaires de développement durable par les collectivités et la communauté de communes au moindre coût.	Exemplarité de la communauté de communes et ses communes	CDC
	Création d'un emploi d'animateur Agenda 21 local	CDC
	Mise en place d'une gestion douce des bords de route	CDC
<b>4- Eau :</b> Mettre en place tout type d'action individuelle ou collective pouvant générer des économies d'eau et de moyens financiers, soit dans le captage et la gestion de l'eau potable, soit dans son utilisation, soit dans son transport, soit dans le traitement des eaux usées, afin de préserver la ressource en quantité et en qualité. Pour cela, trouver des moyens pour coopérer entre communes.	Mise en place de périmètres de protection des captages sur la communauté de communes	Syndicats des eaux
	Installation de traitement de l'eau pour une entreprise	privé
	Gestion des berges et des étiages sur la Barguelonne et la Séoune	Syndicats de rivières
<b>5- Communication :</b> Aller plus loin dans la communication intercommunale, par une communication événementielle, pour arriver à une information du plus grand nombre possible de citoyens et leur participation aux débats locaux.	Développement de la démocratie participative	CDC
	Création d'un espace associatif de communication	CDC
	Communication et sensibilisation du grand public	CDC
	Création d'un guide d'accueil (entreprises, services, associations,...)	CDC
<b>6- Logement :</b> Mettre en place une politique locale de développement du locatif (en respectant les principes de mixité sociale et d'un minimum de nuisances sur l'environnement) avec les moyens et les dispositifs disponibles.	Création de logements locatifs HQE	Ste Juliette
	Création de zones locatives dans le PLU de Lauzerte	Lauzerte
<b>7- Gestion de l'espace et de la biodiversité</b> Déterminer des orientations intercommunales pour la gestion de l'espace, l'urbanisme et le logement et mettre en place une politique locale de l'aménagement de l'espace qui prenne en compte les espaces urbains et les espaces agricoles, la gestion des risques et la mixité sociale, en préservant la biodiversité.	Mise en place d'un document intercommunal de gestion de l'espace	CDC
<b>8- Energie et écogestion :</b> Soutenir des actions qui visent à économiser l'énergie, à favoriser les énergies renouvelables et à gérer les déchets au niveau des habitants, des entreprises et des collectivités.	Organisation d'opérations de nettoyage et de récupération de produits dangereux	SIEEOM
	Recensement des décharges sauvages et sensibilisation pour le dépôt des ordures	SIEEOM
	Information des entreprises sur l'écogestion	CCI – SIEEOM
	Restructuration de la maison de retraite	Maison de retraite

<b>9 – Culture, éducation, sport :</b> Mettre en place des actions en lien avec le Développement Durable dans les champs d'action de la culture, de l'éducation et des sports (sensibilisation, pédagogie, exemplarité).	Mise en œuvre d'un schéma de développement culturel	CDC
	Festival les nuits de Lauzerte	Association
	Création d'un Musée de l'outillage agricole	Privé
	Projets pédagogiques des écoles et du collège	Ecoles, collège
<b>10 – Santé et solidarité :</b> Développer des actions dans les secteurs de la santé et de la solidarité pour mieux répondre aux besoins locaux et préserver la qualité de vie locale, pour maintenir ou améliorer les services existants.	Mise en réseau des services publics, sociaux, et médicaux.	CDC
	Atelier d'insertion par l'activité économique pour femmes	Association

Ce tableau permet de montrer le nombre d'actions prévues par orientation. Certaines orientations ont peu d'actions prévues pour l'instant : par exemple, logement, gestion de l'espace, santé et solidarité, eau. Lors de l'évaluation future de ce plan d'action (dans 2 ans ou 5 ans), il sera bon de réfléchir à de nouvelles actions possibles dans ces domaines en fonction des nouveaux enjeux et du contexte.

D'après ce tableau on peut réaliser un rapide **bilan des actions sur les trois piliers** du développement durable :

**Pilier économique dominant : 9 actions.**

**Pilier socio-culturel dominant : 8 actions.**

**Pilier environnement dominant : 8 actions.**

**Actions transversales (+ actions de concertation et communication) : 7.**

**Ce plan d'actions est donc globalement cohérent avec un équilibre entre économie, social et environnement.**

## **IV- Le programme d'actions**

### **1- Actions existantes valorisées :**

<b>Action</b>	<b>Orientation</b>	<b>porteur</b>
Repas Bio dans les écoles primaires	2	Association Bio 82
Atelier d'insertion pour femmes (fabrication de livres et supports en papier recyclé).	10	Association ADPIC
Festival des nuits de Lauzerte	9	Association
Elimination des décharges et récupération des déchets	8	SIEEOM

Pour la plupart, ces actions existent depuis quelques années. Elles entrent dans le cadre des objectifs du développement durable et des orientations choisies par les élus.

### **2- Des actions pour engager la démarche :**

<b>Action</b>	<b>Orientation</b>	<b>échéance</b>	<b>porteur</b>
Exemplarité de la communauté de communes : - Gestion des fournitures (papier) - Règlement intérieur - Avis consultatif Développement durable pour les actions (Mme Malotaux) - Entretien des bords de route	3	2005	CdC
Mise en place de projets pédagogiques sur le développement durable et de repas Bio dans les écoles.	2 et 10	2004-2005	Ecoles et Bio 82, mairies
2 logements locatifs HQE à Ste Juliette.	6	2005-2006	Mairie
Engagement des maires sur le principe de précaution concernant les OGM : positionnement politique.	2	2004-2005	Mairies et CdC

Ces actions, qui démarreront le plus rapidement possible, permettront d'engager concrètement le programme d'actions.

### 3- 13 actions programmées (dans l'ordre des réalisations prévues)

Action	Orientation	échéance	porteur
Création d'un emploi d'animateur Agenda 21 local	3	2005	CdC QPS
Développement de la démocratie participative	5	2005	CdC et Groupes locaux
Valorisation paysagère de la zone d'activité	1	2005	CdC QPS
Mise en place de "produits touristiques" locaux	1	2005	CdC QPS
Information des entreprises sur l'écogestion	8	2005	CCI et CdC
Communication et sensibilisation du grand public	5	2005	CdC
Mise en œuvre du schéma directeur de développement culturel	9	2005-2008	Association et QPS
Gestion des berges et des étiages sur la Barguelonne et la Séoune	4	En cours	Syndicats de rivière
Opérations de nettoyage et récupération des produits dangereux	8	2005-2006	SIEEOM
Création d'un mini-guide des sentiers de randonnée locaux	1	2006	CdC et Office de Tourisme.
Création d'un guide local (entreprises, services, associations)	5	2006	CdC ou Pays
Mise en réseau des services publics, sociaux et médicaux (après étude des besoins et faisabilité)	10	2006-2007	Public/privé?
Création d'un Gîte HQE à Sainte Juliette	1	2006	privé

### 4- 5 actions à l'étude (moyen terme)

Action	Orientation	échéance	porteur
Diagnostic Cartographique de l'activité agricole (et rurale) : thématique transmission installation	2	2006	CdC
Mise en place d'un document intercommunal de gestion de l'espace	7	2007	CdC
Mise en place d'une signalétique pour les entrées de commune de QPS	1	2006	CdC
Création d'un espace associatif et de communication	5	2006	CdC
Restructuration de la maison de retraite	8	2008-2009	Maison de retraite

## 5- 8 actions ou idées qui seront étudiées (à plus long terme)

Action	Orientation	échéance	porteur
Création d'un musée de l'outillage agricole	10		privé
Créer un espace de loisirs vert	1	Etude d'ici 2007	CdC
Mise en place de nouveaux périmètres de protection des captages	4		Syndicats des eaux
Elargissement du service du mini-bus	10		Conseil général?
Formations des jeunes et artisans aux aspects environnementaux dans le bâtiment	1	2006?	privé
Etude de faisabilité du projet d'éolienne à Sauveterre	8	2006	mairie
Création d'un multi-services rural à Bouloc	10		mairie
Recensement des carrières de pierres de taille locales	1		artisans
Création de lacs collinaires collectifs	2		association

## V- Détail des actions : fiches action :

### 1- Contenu des fiches actions proposées :

Les fiches actions contiennent les informations suivantes :

- **Orientations concernées** : numérotées de 1 à 10 (voir liste), puis énoncées sous forme de mots clés. Une action peut correspondre à plusieurs orientations, ce qui montre sa transversalité.
- **Descriptif rapide de l'action** : Description concrète de l'action, avec éventuellement les évolutions possibles à moyen ou long terme.
- **Enjeux de Développement Durable** : Objectifs globaux et à long terme.
- **Objectifs concrets de l'action et indicateurs d'évaluation** : Objectifs plus précis (par rapport à l'action) et résultats attendus (pouvant être facilement évalués).
- **Etat d'avancement** et/ou calendrier de mise en place : Précise si l'action existe déjà, est en cours de réalisation, en projet, ou simplement à l'état d'idée.
- **Budget prévisionnel et financements possibles** : Lorsqu'il a été évalué, le coût de l'action est précisé. Sinon, c'est une estimation ou un temps de travail (animation, communication) qui est donnée. Les financements possibles dépendent de chaque projet et des partenaires.
- **Porteur de projet** : groupe ou personne responsable du projet.
- **Personne animant le projet** : Personne « physique » qui s'occupe de mener à bien le projet, en associant les partenaires.
- **Partenaires** : techniques et/ou financiers. Les partenariats sont à favoriser quelles que soient les actions.

### 2- Fiches actions :

Les fiches actions sont présentées ci-après (annexe), classées par orientation.

## VI- Evaluation des résultats de la démarche :

### 1- Bilan global de la démarche selon les principes du développement durable :

	<b>Au lancement</b>	<b>En fin de phase 1</b>	<b>10 mois (fin de phase 2)</b>	<b>Bilan</b>
<b>Participation</b> (débat de fond entre élus et avec la population)	Très faible à nulle pour les habitants  Très faible au niveau des élus	Diffusion de l'information aléatoire Satisfaisante pour la population informée (ateliers, questionnaires...) Faible au niveau des élus	En diminution au niveau de la population, alors que l'effort de diffusion de quelques communes a augmenté.  Satisfaisante au niveau des maires, mais faible au niveau des autres élus	<b>Positif compte tenu du point de départ</b>
<b>Responsabilité, prévention et précaution</b>	Niveau réglementaire (minimum)	Mise en avant des enjeux par le cabinet d'études pour aider les élus dans leurs décisions Une association locale en désaccord	Chaque individu est renvoyé à ses responsabilités, mais assez peu de remises en questions collectives sur ces principes Une avancée dans les discussions, mais parfois des reculs individuels surprenants	<b>Faible évolution</b>
<b>Solidarité dans l'espace</b>	Niveau intercommunal : solidarité « minimale »	Le diagnostic incite à une plus grande solidarité sur le territoire	Débat de fond initié, mais chacun défend encore trop uniquement l'intérêt communal au détriment de l'intérêt intercommunal	<b>Quelques avancées sur le débat et la réflexion</b>
<b>Subsidiarité</b> (projets cohérents et partagés où chacun pourra s'investir)	Quelques projets déjà initiés	Des idées et des volontés d'agir sont révélées	Plusieurs projets à différents niveaux : associatif, collectif, privé, communal ont pris vie par les rencontres. Les malentendus anciens ont souvent été sources de conflits	<b>Bon</b>
<b>Réversibilité</b> (se donner des moyens d'évaluation et de suivi)	Niveau d'évaluation des actions presque uniquement financier	Les méthodes et résultats du diagnostic pourront être des bases pour l'évaluation	Evaluation de la démarche par le prestataire de l'étude et par les élus	<b>Bon : Pérennisation à mettre en place</b>
<b>Transversalité et interdépendance</b>	Restreinte dans certains domaines d'actions de la CC	Mise en perspective des différents champs d'action (relations)	Choix d'orientations plutôt sectorielles et à l'échelle locale, mais qui intègrent la notion d'interdépendance	<b>Partagé à bon</b>
<b>Court-terme et long-terme, local et global</b> (définir des orientations pour les 10 prochaines années)	Actions surtout à court terme et surtout locales (gestion des impératifs)	Deux pensées divergentes : faible impact planétaire des actions locales / « commencer par balayer devant sa porte »	Les actions proposées allient court –terme et long terme, certaines sont uniquement locales, d'autres peuvent avoir un impact global	<b>Moyen : certains points non abordés</b>

## 2- Bilan de la concertation :

Outil de concertation	Objectifs	Résultat quantitatif	Bilan par rapport à l'objectif
<b>Questionnaires aux élus et comité de pilotage</b>	Sensibiliser et informer sur le développement durable Identifier les acteurs impliqués	31 réponses sur 90 élus. Identification des personnes motivées	<b>Positif, mais peu d'implication</b>
<b>Questionnaires au public ("rue" et courrier)</b>	Sensibiliser et informer. Identifier les thèmes récurrents chez les habitants et identifier certaines personnes ressource	59 questionnaires de rue 74 questionnaires retournés par courrier	<b>Moyen au niveau quantitatif. Positif au niveau qualitatif.</b>
<b>Forum (affichage, registres et rencontres)</b>	Etre au plus près des habitants. Registres permettant une expression libre.	15 lieux d'affichage. Peu de retours, sauf : - La Poste de Lauzerte - Mairie de Lauzerte; Les personnes responsables des lieux n'ont pas toujours recueilli d'avis.	<b>Positif sur deux lieux.</b>
<b>Ateliers</b>	Echanges, débats. Recueil de propositions des habitants	8 ateliers 82 participants 90 actions proposées 1 réunion du réseau des personnes ressource	<b>Positif</b>
<b>Portes ouvertes en mairies, rencontres</b>	Echanges, débats Recueil de propositions	25 entretiens informels (en fonction de l'information des mairies) 8 maires, 6 enseignants, 9 commerçants	<b>Positif</b>
<b>Permanence d'un animateur à la communauté de communes</b>	Mise à disposition des connaissances Lieu d'information principal	Demi-journée hebdomadaire du chargé d'étude. Très peu de visites.	<b>Peu concluant sauf pour les personnes investies</b>
<b>Soirées débat</b>	Présentation publique Questions/réponses	1 réunion avec les élus (37) et agents (5). 3 réunions publiques : janvier : 50 personnes avril : 20 personnes juin: 15 personnes	<b>Baisse de motivation ou manque d'information?</b>
<b>Réunions du comité de pilotage, réunions techniques</b>	Propositions, réflexion, organisation	4 réunions réflexion et propositions	<b>Positif sur l'échelle locale uniquement</b>
<b>Réunions du conseil de communauté</b>	Réflexion et décisions	6 conseils et 3 réunions de bureau. Echanges animés, nouveaux débats, difficulté de prise de position commune.	<b>Mitigé (gestion de la prise de parole)</b>

## Conclusion sur la concertation :

L'objectif était de passer du niveau de simple information au niveau supérieur, c'est-à-dire, incitation à la participation citoyenne et prise en compte des retours.

Cet objectif est atteint : les moyens ont été mis à la disposition des citoyens pour qu'ils s'expriment; leur participation active à la démarche reste finalement limitée à certains modes d'expression (ateliers, cahiers à certains endroits).

Il est important de poursuivre les démarches engagées (en particulier celles qui ont porté leurs fruits), et surtout de faire "redescendre" les informations qui montrent la prise en compte des avis.

Au final, on peut se poser la question : Peut-on éviter de rester sur des insatisfactions mutuelles (élus et population – dialogue de "sourds-muets") et engager un dialogue réel sur les bases de la démarche entamée ? La réponse **dépend évidemment de l'implication et de la volonté de chacun : élus et citoyens.**

<b>Atouts</b>	<b>Faiblesses</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>- Information et sensibilisation</li><li>- prise en compte sur les lieux de vie et de passage</li><li>- propositions d'actions</li><li>- valorisation des bonnes volontés</li><li>- rencontre et création de projets</li><li>- débats en commission</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Moyens humains et financiers</li><li>- Enjeux de pouvoir politiques</li><li>- Disponibilité des participants</li><li>- Manque de motivation des habitants</li></ul>
<b>Opportunités</b>	<b>Menaces</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>- obtenir une plus grande transparence et plus de dialogue dans les relations élus-citoyens</li><li>- lever des "tabous"</li><li>- prise de conscience commune des problèmes</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- décevoir et démotiver encore plus la population si le "retour" est insuffisant</li><li>- décevoir si les promesses non tenues ne sont pas assumées et expliquées</li><li>- favoriser des intérêts individuels plutôt que l'intérêt collectif</li></ul>

### 3- Bilan des objectifs poursuivis par les élus :

- **Initier un débat de fond entre élus et avec la population.**

*Le débat de fond a été initié entre les élus.*

*Il est partiellement initié au niveau de la population.*

- **Définir une identité de la Communauté de Communes Quercy Pays de Serres dans son territoire.**

*Le diagnostic a permis de mieux cerner l'identité du territoire.*

*Les élus se positionneront sur les contours à donner à cette identité.*

- **Définir des orientations pour les 10 prochaines années.**

*10 orientations et des actions ont été définies.*

- **Concevoir des projets cohérents et partagés où chacun pourra s'investir.**

*Les projets concernent à la fois la communauté de commune, des associations, des communes, des établissements publics, des privés.*

*Les projets ont été proposés par la consultation et validés par les élus.*

## **VII – Proposition de méthodes de pérennisation**

### **1- Outils techniques :**

Ces outils, sans induire de besoins financiers, permettent de travailler différemment au sein de la Communauté de communes :

#### **Suivi du tableau de bord des actions (voir document en annexe).**

- Tableau de bord pour 2005-2006.
- Bilan au bout d'un an, 2, 5 et 10 ans.

#### **Evaluation de chaque action grâce aux fiches action :**

- Objectifs
- Critères d'évaluation inscrits dans la fiche

#### **Grille de lecture de tout projet pour la communauté de communes :**

- Respect des 5 critères nationaux d'évaluation (du Ministère de l'écologie et du développement durable) :
  - *Transversalité (économie, social, environnement).*
  - *Participation de la population dès le début du projet (réflexion, opportunité) ou au minimum information.*
  - *Méthode de travail, relations et partenariats.*
  - *Evaluation de l'action (prévue et réalisée).*
  - *Améliorations apportées (par rapport au diagnostic initial).*
- Inscription de l'action dans une des 10 orientations définies par les élus.

### **2- Moyens humains :**

#### **- L'animateur de l'Agenda 21 (voir fiche de poste proposée en annexe) :**

L'embauche d'un animateur permettrait de pérenniser la démarche de manière efficace. La personne, recrutée pour 2 ans au moins, suivrait la réalisation des premières actions, initierait les actions suivantes et animerait la démarche participative (communication, études d'opportunité, sensibilisation, recueil des avis...);

dans l'hypothèse d'une embauche plus tardive ou si personne n'est embauché, la pérennisation devra quand même être réalisée par l'animateur actuel avec un minimum de temps et de moyens à sa disposition.

#### **- Groupe local de "conseil" et suivi de la démarche :**

Ce groupe de 10 à 15 personnes sera constitué à partir de volontaires, personnes ressource qui se sont investies dans la démarche et qui ont été identifiées.

Il se réunira 2 à 3 fois par an (ou plus selon les projets) pour apporter un regard sur les actions en cours et le suivi de la démarche. Il pourra proposer d'autres projets d'actions, en accord avec les objectifs définis dans l'Agenda 21.

#### **- Une ou deux personnes "référentes" sur le développement durable au sein du conseil communautaire (ou élus).**

Cette personne pourra examiner les projets selon les critères "objectifs" du développement durable et émettre un avis consultatif (sorte de conseil scientifique ou des "sages").



**1- Mettre en place toute action possible qui favorise le contexte économique local (sans nuire à l'environnement ou au social) en assurant une plus grande complémentarité entre les communes :**

---

## **Création d'un mini-guide des sentiers de randonnée locaux**

**Orientations concernées :** Tourisme (économie), valorisation du patrimoine.

### **DESCRIPTIF DE L'ACTION :**

Inventaire des chemins communaux et sentiers pour réaliser des circuits de randonnée à thème de courte durée (Petite Randonnée « PR » de 1 h à 5 h, boucles). Balisage de certains chemins. Réouverture de chemins cadastrés existants. Liaisons entre les GR (Grande Randonnée) qui traversent le territoire et les communes.

Réalisation et diffusion d'un mini-guide présentant les circuits et incitant au respect de l'environnement.

### **EVOLUTION POSSIBLE A MOYEN TERME :**

Mise en place de chemins de randonnée équestre, pour le VTT ou de voies pour le vélo.  
Réutilisation de l'ancienne voie de chemin de fer.

### **ENJEUX DE DEVELOPPEMENT DURABLE :**

- Favoriser un tourisme respectueux de la nature
- Faire connaître le petit patrimoine local
- Attirer ou faire revenir des randonneurs localement

### **OBJECTIFS CONCRETS DE L'ACTION ET INDICATEURS D'EVALUATION :**

Création d'un mini-guide diffusé par l'office de Tourisme  
Création de chemins sur l'ensemble des communes

### **ETAT D'AVANCEMENT :**

En réflexion depuis quelques années. Pourrait être mis en place rapidement (2005 ou 2006).

### **BUDGET PREVISIONNEL ET FINANCEMENTS POSSIBLES :**

Entre 5 000 € et 15 000 € (pour la mise en place : comprenant le temps de travail en interne, ou stagiaire, ou prestataire extérieur ainsi que les frais de matériel et de fonctionnement) . Puis budget ou temps de travail à prévoir pour l'entretien des chemins.

#### **Financements :**

Communauté de communes. Comité régional du tourisme. Conseil Général.

### **PORTEUR DE PROJET :**

Communauté de communes. Office de Tourisme Intercommunal.

### **PERSONNE ANIMANT LE PROJET (COORDINATEUR LOCAL) :**

Animateur de la communauté de communes ou de l'office de Tourisme.

### **PARTENAIRES ACTUELS ET ENVISAGES :**

Conseil Général. Communes voisines. Propriétaires fonciers (pour le droit de passage ou l'entretien sur certains chemins). Association de randonnée pédestre (fédération).

---

## Valorisation paysagère de la zone d'activités

**Orientations concernées** : économie, environnement, éducation.

**DESCRIPTIF DE L'ACTION :**

Plantations d'espèces locales pour la mise en valeur de la zone d'activités. Participation des enfants des écoles (de Lauzerte au moins) à cette action dans le cadre d'activités pédagogiques.

**ENJEUX DE DEVELOPPEMENT DURABLE :**

- Intégrer la zone d'activités au paysage en respectant la biodiversité locale
- Faire connaître les actions de l'association « campagne vivante ».

**OBJECTIFS CONCRETS DE L'ACTION ET INDICATEURS D'EVALUATION :**

Plantations de haies et d'arbres ou arbustes locaux.

Participation des élèves.

**ETAT D'AVANCEMENT :**

Pourrait être mis en place rapidement (2005).

**BUDGET PREVISIONNEL ET FINANCEMENTS POSSIBLES :**

Budget peu élevé pour les arbres et arbustes. Action bénévole des enfants des écoles dans le cadre scolaire.

**Financements :**

Communauté de communes.

**PORTEUR DE PROJET :**

Communauté de communes. Ecoles.

**PERSONNE ANIMANT LE PROJET (COORDINATEUR LOCAL) :**

Animateur de la communauté de communes.

**PARTENAIRES ACTUELS ET ENVISAGES :**

Communauté de communes. Ecoles.

---

## **Création et mise en place d'une signalétique pour les entrées de commune de Quercy Pays de Serres**

**Orientations concernées** :Tourisme, communication intercommunale

**DESCRIPTIF DE L'ACTION :**

Réflexion commune sur la signalétique actuelle et mise en place d'un visuel commun à la communauté de communes (lien d'en-tête entre les communes) sur les panneaux des entrées de communes. Mise en place de « points info » à des endroits stratégiques.

**ENJEUX DE DEVELOPPEMENT DURABLE :**

Identité du territoire,  
Image pour les usagers et touristes

**OBJECTIFS CONCRETS DE L'ACTION ET INDICATEURS D'EVALUATION :**

Installation de la signalétique sur les 8 communes : nombre de panneaux installés.  
Reconnaissance du territoire par les habitants et usagers (enquête).

**ETAT D'AVANCEMENT :**

En réflexion depuis quelques années. Pourrait être mis en place rapidement (2005).

**BUDGET PREVISIONNEL ET FINANCEMENTS POSSIBLES :**

Peu élevé et variable selon la signalétique mise en place: entre 1000 €et 5000 €  
Financements  
Communauté de communes. Comité régional du tourisme.

**PORTEUR DE PROJET :**

Communauté de communes.

**PERSONNE ANIMANT LE PROJET (COORDINATEUR LOCAL) :**

Animateur de la communauté de communes.

**PARTENAIRES ACTUELS ET ENVISAGES :**

DDE subdivision locale.

---

## Mise en place de « produits touristiques » locaux

**Orientations de développement durable** : patrimoine naturel et bâti, culture, économie(tourisme).

### **DESCRIPTIF DE L'ACTION : Développement d'offres de séjours locaux à thème ou liés à des évènements.**

L'office de tourisme propose des offres « tout compris » (hébergement, restauration, activités, loisirs) qui permettent de faire connaître le « patrimoine » local au sens large : sites, gastronomie, festivités, agriculture, nature...

Actuellement, six offres de week-end sont déjà proposées, mais pourraient être diversifiées ou étalées sur toute l'année (offres tarifaires « hors saison »). La mission de l'office de tourisme est de mettre en relation les différents partenaires (hôteliers, restaurateurs...) pour proposer des offres cohérentes et attractives.

### **ENJEUX DE DEVELOPPEMENT DURABLE :**

Développer le tourisme local et l'attractivité du secteur (économie, emplois)

Mettre en valeur le patrimoine local, les capacités locales, et les aspects environnementaux à partir des thèmes choisis (l'histoire, la gastronomie, les églises et chapelles, l'agriculture, les orchidées, la faune locale).

Induire davantage de retombées économiques locales (hôtels, gîtes, restaurants, cafés, visites)

### **OBJECTIFS CONCRETS DE L'ACTION :**

- Renforcer la communication (diffusion hors région, Internet).
- Proposer des thèmes en accord avec les attentes du public (tous types d'offres et de prix) et des séjours toute l'année.

### **INDICATEURS D'EVALUATION :**

- Nombre de séjours proposés et thèmes.
- Fréquentation.

### **ETAT D'AVANCEMENT :**

Quelques séjours sur le week-end sont actuellement proposés.

### **BUDGET PREVISIONNEL ET FINANCEMENTS POSSIBLES :**

Temps de travail des salariés de l'office de tourisme. Financements de la communauté de communes, de la Région.

### **PORTEUR DE PROJET :**

Office de tourisme de Lauzerte.

### **PERSONNE ANIMANT LE PROJET (COORDINATEUR LOCAL) :**

Directeur de l'office de Tourisme.

### **PARTENAIRES :**

Partenaires privés : restaurateurs, loueurs, hôteliers, prestataires de loisirs (parachute, centre équestre...), associations (nature, chasse...).

## Création d'un espace de loisirs vert

**Orientations concernées** : Tourisme, patrimoine, biodiversité.

### **DESCRIPTIF DE L'ACTION :**

Création d'un lieu offrant les prestations suivantes (pas nécessairement toutes) :

- Un espace naturel de baignade (piscine naturelle).
- Un parc paysager (promenade, espaces jeux d'enfants, parcours de santé).
- Un lac de pêche
- Un parking

### **ENJEUX DE DEVELOPPEMENT DURABLE :**

- Mettre en valeur le patrimoine paysager et naturel local.
- Pouvoir faire se côtoyer divers utilisateurs de l'espace (mixité sociale).
- Inciter au respect de la biodiversité par sa mise en valeur.

### **OBJECTIFS CONCRETS DE L'ACTION ET INDICATEURS D'EVALUATION :**

Espace vert de détente ouvert au public (population locale et touristes) : en saison et hors saison touristique.

#### **Indicateurs :**

- Intégration de la protection de l'environnement dans la conception et le fonctionnement.
- Accessibilité pour tous

### **ETAT D'AVANCEMENT, PLANIFICATION :**

Actuellement, un lieu serait disponible (retenue collinaire), mais le projet n'est pas entièrement défini.

Les étapes du projet seraient les suivantes :

- 1 – Recherche d'un lieu et étude des projets possibles (coûts d'investissement).
- 2 – Recherche de partenaires pour le développement de l'activité de pêche, mise au point des prestations qui seront offertes, montage juridique, promotion des activités « pêche ».
- 3 – Travaux d'aménagement.

### **BUDGET PREVISIONNEL ET FINANCEMENTS POSSIBLES :**

Pas encore évalué.

### **PORTEUR DE PROJET :**

Communauté de communes pour les investissements

Communauté ou autre porteur de projet pour le produit « pêche ».

### **PERSONNE ANIMANT LE PROJET (COORDINATEUR LOCAL) :**

Animateur de la communauté de communes.

### **PARTENAIRES :**

Financiers : Etat, Conseil Régional, Conseil Général

Prestataires de services.

## Création d'un Gîte Haute Qualité Environnementale à Sainte Juliette

**Orientations concernées** : économie, tourisme, écogestion.

**DESCRIPTIF DE L'ACTION :**

Rénovation d'un bâtiment de caractère (ancienne grange) pour créer un gîte selon les objectifs HQE (privé). Notamment, utilisation de l'énergie solaire pour le chauffage de l'eau.

**ENJEUX DE DEVELOPPEMENT DURABLE :**

Tourisme rural (accueil)

Economies d'énergie.

Communication sur le développement durable auprès des touristes.

**OBJECTIFS CONCRETS DE L'ACTION ET INDICATEURS D'EVALUATION :**

Rénovation d'un bâtiment pour créer le gîte.

**Indicateurs :**

Méthodes employées, techniques.

**ETAT D'AVANCEMENT :**

Le projet a été soumis au maire de la commune.

**BUDGET PREVISIONNEL ET FINANCEMENTS POSSIBLES :**

Voir porteur de projet.

**PORTEUR DE PROJET :**

Privé (propriétaire de la commune de Ste Juliette : Mlle Véronique FIORETTI).

**PERSONNE ANIMANT LE PROJET (COORDINATEUR LOCAL) :**

Propriétaire du gîte.

**PARTENAIRES POSSIBLES :**

ARPE, ADEME.

**2- Mettre en place toute action qui permette de  
maintenir et diversifier l’agriculture existante  
en valorisant les produits du terroir  
et la diversification (paysage, environnement, jeunes,  
communication sur les savoir-faire, contrat social...)  
dans le respect de l’environnement :**

## Diagnostic cartographique de l'activité agricole : Thématique " Transmission - Installation "

**Orientations concernées** : agriculture, économie.

### **DESCRIPTIF DE L'ACTION :**

Diagnostic cartographique communal de l'activité agricole :

- Repérage des **sièges d'exploitation agricole en activité** en les différenciant selon la SAU et selon l'âge (notamment ceux âgés de plus de 54 ans),
- Repérage des **blocs fonciers** des agriculteurs âgés de **plus de 54 ans** (avec ou sans repreneur connu) et dont le siège est situé sur la dite commune,
- Repérage des **candidats à l'installation** connus.

D'autres données<sup>1</sup> peuvent alimenter l'analyse : réseau d'irrigation, futures implantations bâties, friches agricoles, espaces naturels remarquables, etc..

### **ENJEUX DE DEVELOPPEMENT DURABLE :**

Vision globale de l'occupation agricole du territoire.

Prévision des évolutions futures : activité agricole, espaces utilisés par l'agriculture (en lien avec les autres occupations du territoire : urbains, etc.).

### **OBJECTIFS CONCRETS DE L'ACTION ET INDICATEURS D'EVALUATION :**

Outil d'aide à la décision, afin de pérenniser l'activité agricole et favoriser la reprise des exploitations.

Outil de gestion de l'espace.

### **ETAT D'AVANCEMENT :**

Cette action est pour l'instant conditionnée à la recherche de financement.

### **BUDGET PREVISIONNEL ET FINANCEMENTS POSSIBLES :**

Travail réalisé par l'ADASEA 82.

Forfait de 1000 €H.T. par commune, soit 8 000€pour le territoire de Quercy Pays de Serres.

### **PORTEUR DE PROJET :**

Communauté de communes

### **PARTENAIRES :**

Techniques : ADASEA 82.

Financiers : Europe, Conseil Régional, Conseil Général, Pays.

---

<sup>1</sup> Dans la mesure où ces données sont disponibles sous format numérique.

## Alimentation de qualité dans les écoles

**ORIENTATIONS CONCERNEES** : agriculture, éducation, santé, communication.

### **DESCRIPTIF DE L'ACTION :**

Organiser de manière régulière (une fois par an , par trimestre, voire tous les mois) une journée de restauration collective Bio (et produits locaux de qualité).

L'action serait destinée aux écoles (une ou deux dans un premier temps, puis toutes les écoles volontaires du secteur).

### **EVOLUTION POSSIBLE DE L'ACTION A MOYEN TERME :**

L'expérience peut amener à mettre en place une restauration collective de qualité tous les jours dans les écoles, au collège et même à la maison de retraite (produits locaux, labels de qualité,...) . Cette action est donc une démarche progressive. Cette évolution permettrait la création ou le maintien d'emplois (cuisiniers) et la pérennisation d'une filière locale (agriculteurs Bio, agriculteurs adhérant à des démarches de qualité, produits locaux) par le grand nombre de repas concernés : de 200 à plus de 600 par jour (si on compte les écoles, le collège et la maison de retraite).

### **ENJEUX DE DEVELOPPEMENT DURABLE**

Retrouver une alimentation saine et de qualité en collectivité.

Eduquer et sensibiliser dès le plus jeune âge (goût, produits variés, respect de l'environnement).

Protéger l'environnement et les terroirs et permettre un développement local (agriculture, emplois).

### **OBJECTIFS CONCRETS DE L'ACTION ET INDICATEURS SIMPLES**

#### **D'EVALUATION :**

- Permettre aux enfants (et retraités) de goûter des produits bio dans le cadre de ces journées.
- Mettre en place un partenariat qui pourrait évoluer vers d'autres pratiques pour la restauration collective.
- Création de nouveaux sièges d'exploitation d'agriculture Bio (ou d'agriculture de qualité) sur le territoire.

#### **Indicateurs :**

Nombre de repas servis par an et par école.

Implication des parents (participation aux réunions – inscription des enfants aux repas).

Nombre d'exploitations locales qui fournissent des produits.

### **ETAT D'AVANCEMENT, ECHEANCE**

Des journées ont déjà été organisées en 2002 dans les écoles de la communauté de communes. Le projet avait été mis en sommeil. Cette action est proposée par l'association Bio-Tarn et Garonne et les agriculteurs bio locaux.

### **BUDGET PREVISIONNEL**

Le pris d'un repas serait d'environ 2,5€ soit un surcoût de 0,50€environ par rapport au prix classique. Le surcoût pourrait être pris en charge par les partenaires financiers.

### **PORTEUR DE PROJET (RESPONSABLE)**

Association Bio-Tarn et Garonne, écoles (et éventuellement collège et maison de retraite), mairies.

**PERSONNE ANIMANT LE PROJET (COORDINATEUR LOCAL) :**

Animateur de développement durable de la communauté de communes.

**PARTENAIRES ACTUELS ET ENVISAGES :**

Soutien des élus locaux indispensable.

Associations et producteurs locaux : pour la distribution des produits, la mise en place des filières, l'information.

Le personnel enseignant, et administratif : soutien du projet, mise en place.

Les élèves et leurs parents : soutien et participation.

Maison de retraite (à moyen terme).

La communauté de communes, les mairies, le Conseil Général et régional : soutien et financement éventuel du surcoût.

## Application du principe de précaution pour les cultures d'OGM localement

**Orientations concernées** : agriculture, économie, environnement, biodiversité.

**DESCRIPTIF DE L'ACTION :**

Arrêtés municipaux contre l'implantation de cultures d'Organismes Génétiquement Modifiés (OGM) dans les communes de la communauté de communes.

**ENJEUX DE DEVELOPPEMENT DURABLE :**

Application du principe de précaution en attendant des résultats scientifiques indépendants et objectifs sur l'utilité agronomique et économique, ainsi que l'absence de risques pour la santé humaine ou la biodiversité locale (autres cultures, faune, flore).  
Préserver la biodiversité.

**OBJECTIFS CONCRETS DE L'ACTION ET INDICATEURS D'EVALUATION :**

Mise en place et application des arrêtés.

**BUDGET PREVISIONNEL ET FINANCEMENTS POSSIBLES :**

Très faible.

**PORTEUR DE PROJET :**

Communauté de communes et mairies.

**PERSONNE ANIMANT LE PROJET (COORDINATEUR LOCAL) :**

J. Malotaux.

**3- Mettre en place des actions exemplaires  
de développement durable  
par les collectivités et la communauté de communes  
au moindre coût :**

## Exemplarité dans la gestion de la Communauté de communes Quercy Pays de Serres et des communes

**Orientations concernées** : Ecogestion, Energie, biodiversité, eau, économie, social.

### **DESCRIPTIF DE L'ACTION :**

Mise en pratique des principes du développement durable dans les achats et le fonctionnement de la communauté de communes. Cette exemplarité servira comme outil de sensibilisation de la population. Cette action se décline en plusieurs sous-actions (évolutives dans le temps).

- Achat de papier recyclé en commun pour les communes de la communauté de communes.(puis, par la suite achats groupés d'autres produits labellisés ou du commerce équitable). Utilisation de supports en papier recyclé pour la communication intercommunale.
- Réalisation de bilans de consommation d'énergie pour les locaux publics.
- Valorisation paysagère de la zone d'activité par la plantation d'espèces locales.
- Prise en compte de l'environnement dans l'aménagement des lieux publics et l'entretien de la voirie (fauche, limitation des produits phytosanitaires : voir fiche).
- Gestion économe des produits et fournitures pour limiter les déchets
- Achat d'ampoules basse consommation.
- Covoiturage des élus pour les réunions.

### **ENJEUX DE DEVELOPPEMENT DURABLE :**

- Réduction de consommation d'énergie, de la pollution de l'eau, de la production de déchets.
- Répondre aux critères sociaux du développement durable.

### **OBJECTIFS CONCRETS DE L'ACTION ET INDICATEURS D'EVALUATION :**

Acheter des produits qui répondent le mieux possible aux critères du développement durable. Mettre en place des pratiques d'achat et de gestion économiques et plus écologiques.

#### **Indicateurs :**

- Part des produits concernés par ce type d'achats dans le budget fournitures globales.
- Communes ayant amélioré leur consommation énergétique (énergie économisée).
- Temps de travail gagné (pour la gestion des bords de route) pouvant être reporté sur d'autres travaux (entretien des chemins ruraux).

### **ETAT D'AVANCEMENT :**

Étude préliminaire terminée pour les achats en fournitures de bureau et de produits d'entretien de la CdCQPS et les huit communes.

Il est proposé la mise en place d'un groupement d'achat pour du papier recyclé à des prix correspondant aux prix payés pour le papier en 2003. Il est proposé aux entreprises locales, aux écoles qui consomment beaucoup de papier de profiter aussi de ce regroupement.

### **BUDGET PREVISIONNEL ET FINANCEMENTS POSSIBLES :**

L'étude préliminaire a été effectuée par l'Antenne Quercy Blanc de Nature Midi-Pyrénées à titre gratuit. Pour les autres actions, quelques heures par an d'un animateur suffiraient.

**PORTEUR DE PROJET** : Communauté de communes.

### **PERSONNE ANIMANT LE PROJET (COORDINATEUR LOCAL) :**

Animateur communauté de communes (éventuellement stages pour les études préalables)

### **PARTENAIRES :**

Associations locales (Nature Midi-Pyrénées), DDE, fournisseurs, mairies.

## Création d'un emploi d'animateur Agenda 21 local

**Orientations concernées** : Toutes les orientations du développement durable et principalement : concertation, culture, économie, agriculture.

### **DESCRIPTIF DE L'ACTION :**

Embauche d'un animateur avec un CDD de 3 ans de 35 h/semaine.

Missions de l'animateur :

Animation des commissions et du réseau local, suivi du dispositif Agenda 21 local.

Réalisation des actions du programme Agenda 21 lui incombant :

- Inventaire des ressources humaines locales et des possibilités d'échanges de savoirs faire (liste des personnes ressource de l'Agenda 21 à compléter et à utiliser en interne)
- Appui en terme d'animation dans le domaine de l'agriculture sur les problèmes de transmission et reprise d'exploitation, sur la valorisation et la transformation des produits, sur le développement de l'agriculture biologique.
- Actions de sensibilisation et diffusion d'informations sur le développement durable et la vie de la communauté de communes.
- Appui en terme d'animation à la mise en place du schéma directeur culturel (voir fiche développement culturel)
- Appui au développement de la démocratie participative (voir fiche Démocratie participative)
- Appui à la mise en place de l'accessibilité Internet haut débit sur le territoire.

### **ENJEUX DE DEVELOPPEMENT DURABLE :**

Vision transversale des différents projets, savoir mettre en relation les différents partenaires.

Communiquer sur les actions de développement durable locales.

Faciliter la participation citoyenne dans les projets.

### **OBJECTIFS CONCRETS DE L'ACTION ET INDICATEURS D'EVALUATION :**

- Assurer la pérennité du premier Agenda 21 local (3 ans) et poursuivre le développement économique, social et culturel du territoire par la mise en place de nouvelles actions.
- Réaliser le suivi et l'évaluation des actions (bilan après un an, deux ans...).

#### **Indicateurs :**

Bilan après un an (actions et missions effectivement réalisées). Nouvelles actions engagées.

### **ETAT D'AVANCEMENT :**

Un accord de principe a été donné par les élus. Cette action est pour l'instant conditionnée à :

- La recherche de financement pérenne sur 3 ans.
- L'embauche avec réorganisation du service administratif de la communauté.

### **BUDGET PREVISIONNEL ET FINANCEMENTS POSSIBLES :**

CDD de 3 ans de 35 h/semaine subventionné à 70 %, soit 25 h du temps de travail. Il doit rester à financer 10 h.

Cela doit aussi s'accompagner d'une réorganisation du service Administratif de la communauté. Le temps de travail de l'actuel poste d'animateur, qui n'aura plus à assumer cette fonction peut être diminué de 10 h, pour boucler le financement du nouveau poste.

- Situation actuelle : 1 directeur-animateur à 35 h
- Situation prévue : 1 directeur à 25 h + 1 animateur à 35 h.

**PORTEUR DE PROJET** : Communauté de communes

**PARTENAIRES FINANCIERS** : Europe, Conseil Régional, Conseil Général ?

## Mise en place d'une gestion « douce » des bords de routes

**Orientations concernées** : Eau, biodiversité, économie, social.

### **DESCRIPTIF DE L'ACTION :**

Cette action est une des actions qui peut s'inscrire dans le cadre de l'exemplarité de la communauté de communes en matière de développement durable.

Mettre en place une gestion des bords de routes la plus respectueuse de l'environnement possible (extensive et différenciée). Ceci concerne en particulier la fauche, l'entretien des haies et des arbres et l'utilisation des produits phytosanitaires. Une étude préliminaire des techniques et de la nature du terrain est nécessaire afin de déterminer les objectifs précis, les priorités, la redistribution de l'emploi du temps, et éventuellement la formation du personnel. Une sensibilisation des élus et du public serait nécessaire pour expliquer les enjeux et la démarche. Ce programme pourrait commencer par un ou deux « sites pilotes » sur des tronçons de route à patrimoine important avec des panneaux d'information.

### **ENJEUX DE DEVELOPPEMENT DURABLE :**

Réduction de la pollution de l'air et de l'eau, préservation de la biodiversité, développement de nouvelles techniques reproductibles ailleurs.

Economies ou gain de temps pouvant être réinvestis dans d'autres actions (ex : entretien des chemins ruraux).

### **OBJECTIFS CONCRETS DE L'ACTION ET INDICATEURS D'EVALUATION :**

- Favoriser la biodiversité de notre campagne en permettant à la flore sauvage de croître et la faune d'y trouver refuge.
- Mettre en valeur le patrimoine naturel et en particulier son aspect paysager. Cet aspect est important pour l'image du territoire et pour l'économie liée au tourisme.
- Montrer de l'exemplarité dans la démarche du développement durable, Quercy pays de Serres, deviendra une communauté phare pour ce type d'action dans la région.

#### **Indicateurs :**

Nombre de km de voirie sur la communauté de communes entretenus par ces moyens extensifs, gain de temps réalisé.

### **ETAT D'AVANCEMENT :**

Premières discussions, et décisions prises. Récolte d'informations sur techniques et matériel.

### **BUDGET PREVISIONNEL ET FINANCEMENTS POSSIBLES :**

Budget pour la sensibilisation (plaquettes/panneaux), et achat de machines plus adaptées à ce type de gestion dite « extensive » (exemples : désherbeuse thermique, taille haie à disque ou faucheuse à lames, voire ramasseuse d'herbe).

### **PORTEUR DE PROJET :**

Communauté de communes Quercy pays de Serres, DDE - subdivision de Lauzerte.

### **PERSONNE ANIMANT LE PROJET (COORDINATEUR LOCAL) :**

Mme Malotaux, M. Roos.

**PARTENAIRES FINANCIERS ET TECHNIQUES** : Conseil général, Europe, ADEME.

**4- Mettre en place tout type d'action individuelle ou collective pouvant générer des économies d'eau et de moyens financiers,**

**soit dans le captage et la gestion de l'eau potable,**

**soit dans son utilisation,**

**soit dans son transport,**

**soit dans le traitement des eaux usées,**

**afin de préserver la ressource en quantité et en qualité.**

**Pour cela, trouver des moyens pour coopérer entre communes :**

## Mise en place de nouveaux périmètres de protection des captages

**Orientations concernées** : eau, santé.

**DESCRIPTIF DE L'ACTION :**

Mise en place de nouveaux périmètres de protection des captages d'eau potable sur le territoire de la communauté de communes.

**ENJEUX DE DEVELOPPEMENT DURABLE :**

Protéger la ressource en eau, éviter les pollutions.

Application de la loi sur l'eau.

Faire respecter les lois par une application stricte des périmètres (contrôles).

**OBJECTIFS CONCRETS DE L'ACTION ET INDICATEURS D'EVALUATION :**

Mise en place de périmètres dans les zones les plus sensibles.

**Indicateurs :**

A court terme délimitation des périmètres et application de la réglementation.

A long terme, qualité de l'eau potable (concentration en nitrates en particulier).

**ETAT D'AVANCEMENT :**

Actuellement, la communauté de communes n'a pas de périmètre de protection des captages d'eau potable sur son territoire.

**BUDGET PREVISIONNEL ET FINANCEMENTS POSSIBLES :**

**PORTEUR DE PROJET :**

Syndicats des eaux. DDASS.

**PERSONNE ANIMANT LE PROJET (COORDINATEUR LOCAL) :**

Syndicat.

**PARTENAIRES POSSIBLES :**

DDASS, DDAF.

## Installation pour la décantation et le recyclage de l'eau (entreprise Quercy Granit)

**Orientations concernées** : eau, économie..

**DESCRIPTIF DE L'ACTION :**

Mise en place d'un dispositif pour récupérer, décanter (ou filtrer) et récupérer l'eau utilisée par les machines de sciage de la pierre de la marbrerie Quercy Granit.

**ENJEUX DE DEVELOPPEMENT DURABLE :**

Eviter le gaspillage de l'eau.

Diminuer la pollution de l'eau rejetée par la récupération des matières en suspension dans les filtres.

**OBJECTIFS CONCRETS DE L'ACTION ET INDICATEURS D'EVALUATION :**

Réaliser une installation qui permette de ré-utiliser l'eau (pour les machines ou pour d'autres utilisations).

**Indicateurs :**

Volume d'eau recyclé.

**ETAT D'AVANCEMENT :**

En réflexion.

**BUDGET PREVISIONNEL ET FINANCEMENTS POSSIBLES :**

**PORTEUR DE PROJET :**

Entreprise Quercy Granit (marbrerie).

**PERSONNE ANIMANT LE PROJET (COORDINATEUR LOCAL) :**

Mme Palmié (chef d'entreprise).

**PARTENAIRES POSSIBLES :**

ARPE.

## Gestion des berges et des étiages sur la Barguelonne et la Séoune

**Orientations concernées** : eau, solidarité entre communes.

**DESCRIPTIF DE L'ACTION :**

Aménagements du linéaire des rivières (berges). Plan de gestion d'étiage.

**EVOLUTION A MOYEN TERME OU A LONG TERME :**

Possibilité de mettre en place un contrat de rivière pour une gestion globale du bassin versant.

**ENJEUX DE DEVELOPPEMENT DURABLE :**

Eviter les étiages trop sévères sur les cours d'eau.

Limiter les embâcles lors des crues (inondations).

**OBJECTIFS CONCRETS DE L'ACTION ET INDICATEURS D'EVALUATION :**

Remise en état des berges (déclaration d'intérêt général pour que la collectivité puisse intervenir chez les propriétaires privés sur le linéaire des cours d'eau).

Gestion des étiages (stockage d'eau, limitations d'utilisation).

**Indicateurs :**

Débit d'étiage des rivières (SATESE).

Etat du linéaire des cours d'eau.

**ETAT D'AVANCEMENT :**

En cours de réalisation.

**BUDGET PREVISIONNEL ET FINANCEMENTS POSSIBLES :**

**PORTEUR DE PROJET :**

Les deux syndicats de rivière : Barguelonne et Séoune.

**PERSONNE ANIMANT LE PROJET (COORDINATEUR LOCAL) :**

**PARTENAIRES POSSIBLES :**

Agence de l'eau Adour Garonne.

**5- Aller plus loin dans la communication intercommunale, par une communication événementielle, pour arriver à une information du plus grand nombre possible de citoyens et leur participation aux débats locaux :**

## Développement de la démocratie participative

**Orientations concernées** : participation, communication.

### **DESCRIPTIF DE L'ACTION :**

Mise en place de plusieurs types d'actions visant à développer la participation citoyenne.

- Mise en place d'une procédure permettant la concertation, la consultation et la participation active de la population au montage des projets de la communauté (information, diffusion, débats, groupes de consultation ou enquêtes, ateliers).
- Coordination et diffusion des bulletins intercommunaux (contenu, coûts..).
- Création d'un conseil communautaire de jeunes.

Ces actions dépendent en grande partie de la présence d'un animateur local de développement durable (mise en place des actions et animation).

### **ENJEUX DE DEVELOPPEMENT DURABLE :**

Développer la démocratie participative : information des citoyens, et participation.

Eduquer les jeunes et les moins jeunes à la citoyenneté.

### **OBJECTIFS CONCRETS DE L'ACTION ET INDICATEURS D'EVALUATION :**

Renouveler les moyens d'information pour les rendre plus attractifs et pédagogiques.

Organiser des débats publics.

Prendre en compte les attentes de la population dans les projets.

#### **Indicateurs :**

Taux de participation aux débats ou enquêtes organisés.

### **ETAT D'AVANCEMENT :**

Des actions ont été initiées par la démarche d'Agenda 21 (ateliers, questionnaires, réunions publiques, registres...), certaines pourront être pérennisées.

### **BUDGET PREVISIONNEL ET FINANCEMENTS POSSIBLES :**

Voir fiche animateur.

### **PORTEUR DE PROJET :**

Communauté de communes.

### **PERSONNE ANIMANT LE PROJET (COORDINATEUR LOCAL) :**

Animateur communauté de communes

### **PARTENAIRES :**

Associations locales. Financements : région, Europe, Conseil général, ADEME...

## Création d'un espace associatif et de communication

**Orientations concernées** : communication, solidarité.

**DESCRIPTIF DE L'ACTION :**

La commune de Lauzerte prête une maison située en face de la mairie. Ce serait un espace de rencontre, de services et d'affichage pour les associations de la communauté de communes et de communication sur le développement durable. Un point relais Quercy énergies peut être installé localement avec des brochures d'information et des possibilités de visites d'exemples de logements « durables » (solaire, isolation, chauffage économe...).

**ENJEUX DE DEVELOPPEMENT DURABLE :**

- Mettre en relation les associations locales, les habitants, les élus pour favoriser les échanges.
- Informer sur la protection de l'environnement.

**OBJECTIFS CONCRETS DE L'ACTION ET INDICATEURS D'EVALUATION :**

- Mettre en commun des moyens matériels : photocopieur, ordinateur, lieu d'affichage.
- Aider à maintenir la dynamique de rencontre et d'échanges entre associations.
- Diffuser les informations et actions sur le développement durable.

**Indicateurs :**

Associations accueillies, rencontres organisées, débats, permanences.

**ETAT D'AVANCEMENT :**

Local disponible, accord de la mairie de Lauzerte. Un animateur pourrait gérer les expositions et organiser des permanences.

**BUDGET PREVISIONNEL ET FINANCEMENTS POSSIBLES :**

Financement minime : achat de tables et de chaises, de panneaux d'affichage.

**PORTEUR DE PROJET :**

Communauté de communes.

**PERSONNE ANIMANT LE PROJET (COORDINATEUR LOCAL) :**

Animateur de la communauté de communes ou animateur développement durable.

**PARTENAIRES ENVISAGES :**

Associations, point relais Quercy Energies.

## Communication et sensibilisation du grand public

**Orientations concernées** : Ecogestion, déchets, énergie, biodiversité, eau, économie, social, logement, tourisme.

### **DESCRIPTIF DE L'ACTION :**

Mise en place d'actions de communication auprès de différentes catégories de population (habitants, touristes, demandeurs de permis de construire, ...) par des tracts disponibles en un lieu précis (voir fiche maison des associations), par des débats, des bulletins d'information, des évènements locaux (journée de l'arbre...)

Les domaines concernés par cette communication sont :

- l'habitation (charte de voisinage, permis de construire, haies, matériaux, énergies renouvelables...)
- les déchets : tourisme propre, recyclage, opérations de nettoyage, emballages, pneus
- les conseils sur l'environnement et les énergies (tracts de l'ADEME)
- l'eau : économies d'eau, citernes de récupération, assainissement
- le fonctionnement intercommunal et communal (« éducation civique »)
- commerce et achats : sacs de papier, achats locaux, artisanat
- agriculture : faire connaître l'agriculture biologique, les produits de qualité...

### **ENJEUX DE DEVELOPPEMENT DURABLE :**

Meilleure connaissance de tous les « acteurs-citoyens » des actions individuelles possibles et des domaines d'action du développement durable.

Incitation à la participation et à l'action individuelle ou collective.

### **OBJECTIFS CONCRETS DE L'ACTION ET INDICATEURS D'EVALUATION :**

Mettre en place un (ou plusieurs par la suite) point relais d'information.

Inclure des thèmes de sensibilisation lors des évènements locaux (journée de l'arbre, salon plein champ, marché).

#### **Indicateurs :**

- Nombre de points relais information et répartition sur le territoire (mairies, associations).
- Nombre d'évènements de communication organisés dans l'année et participation.

### **ETAT D'AVANCEMENT :**

Encore assez peu de communication sur ces thèmes. Tracts déposés dans certaines mairies et à la communauté de communes.

### **BUDGET PREVISIONNEL ET FINANCEMENTS POSSIBLES :**

Budget assez faible. Temps de travail d'un animateur de développement durable (voir fiche).

### **PORTEUR DE PROJET :**

Communauté de communes.

### **PERSONNE ANIMANT LE PROJET (COORDINATEUR LOCAL) :**

Animateur communauté de communes (éventuellement stages ou projets d'étudiants pour des évènements ponctuels)

### **PARTENAIRES :**

Associations locales (Nature Midi-Pyrénées, Chasseurs), ADEME, ARPE, mairies.

## **Création d'un guide local (entreprises, services, asso, etc)**

**Orientations concernées** : économie, tourisme, artisanat, commerce, solidarité.

**DESCRIPTIF DE L'ACTION :**

Annuaire regroupant l'ensemble des entreprises, associations, commerçants, artistes, en consultation dans les mairies, sur internet (ou distribué aux nouveaux habitants), pour les habitants, les nouveaux arrivants, les touristes, ...

Ce guide pourrait aussi sensibiliser aux achats responsables et écologiques.

Possibilité d'utiliser du papier recyclé ou un support fourni par l'association d'insertion ADPIC (voir fiche dans l'orientation 10).

**ENJEUX DE DEVELOPPEMENT DURABLE :**

Faire connaître les activités locales, inciter à consommer localement.

**OBJECTIFS CONCRETS DE L'ACTION ET INDICATEURS D'EVALUATION :**

Réalisation du guide d'ici 2006.

Diffusion la plus large possible (8 communes, à la demande des habitants, office de tourisme).

Mise à jour annuelle.

**ETAT D'AVANCEMENT :**

1- Actualisation de la base de données déjà réalisée.

2- Mise au point d'un protocole pour la mise à jour régulière de la base de données.

3- Diffusion (édition papier et internet).

**BUDGET PREVISIONNEL ET FINANCEMENTS POSSIBLES :**

Coût relativement peu élevé. Mise à jour effectuée par l'animateur local.

Autofinancement (+ partenaires privés possibles pour éditer le guide : publicités).

**PORTEUR DE PROJET :**

Communauté de communes.

**PERSONNE ANIMANT LE PROJET (COORDINATEUR LOCAL) :**

Animateur communauté de communes

**PARTENAIRES :**

Associations, entreprises locales, la Poste...

**6- Mettre en place une politique locale  
de développement du locatif  
(en respectant les principes de mixité sociale et d'un  
minimum de nuisances sur l'environnement)  
avec les moyens et les dispositifs disponibles.**

## Création de logements locatifs HQE (rénovation)

**Orientations concernées** : écogestion, logement, énergies.

**DESCRIPTIF DE L'ACTION :**

Réhabilitation d'une ancienne école à Ste Juliette en deux logements locatifs HQE (Haute Qualité Environnementale).

**NB** : action similaire en réflexion sur la commune de Montbarla (porteur de projet privé : Mr LAFON Patrick) pour 10 logements locatifs dans un ancien moulin.

**ENJEUX DE DEVELOPPEMENT DURABLE :**

Exemplarité de l'action communale.  
Economies d'énergie, matériaux durables...

**OBJECTIFS CONCRETS DE L'ACTION ET INDICATEURS D'EVALUATION :**

Rénovation permettant de faire économiser l'énergie, participant au bien être des résidents, utilisant les savoir-faire des artisans locaux.

**Indicateurs :**

A court terme : conception du projet de rénovation, participation et implication des différents acteurs (architectes, artisans, mairie...)

A moyen terme : part d'investissement supplémentaire et économies réalisées sur le fonctionnement.

**ETAT D'AVANCEMENT :**

Le projet est en cours de montage. L'architecte a fait une première visite et a présenté un projet.

**BUDGET PREVISIONNEL ET FINANCEMENTS POSSIBLES :**

**PORTEUR DE PROJET :**

Mairie de Sainte Juliette.

**PERSONNE ANIMANT LE PROJET (COORDINATEUR LOCAL) :**

Mme Palmié, maire de la commune

**PARTENAIRES POSSIBLES :**

ARPE, ADEME, SEMATEG.

## **Création de zones locatives dans le Plan Local d'Urbanisme de Lauzerte**

**Orientations concernées** : logement, économie.

**DESCRIPTIF DE L'ACTION :**

Dans le règlement et le zonage du futur PLU (Plan Local d'Urbanisme) de Lauzerte, mise en place de zones « locatives ».

**ENJEUX DE DEVELOPPEMENT DURABLE :**

Exemplarité de l'action communale.

Favoriser le locatif pour faciliter l'installation de nouveaux habitants.

**OBJECTIFS CONCRETS DE L'ACTION ET INDICATEURS D'EVALUATION :**

Mise en place de X zones réparties sur l'ensemble de la commune.

**Indicateurs :**

Augmentation de la part et du nombre de locataires dans les résidents (INSEE).

**ETAT D'AVANCEMENT :**

Le projet de PLU est en cours de réalisation (fin prévue en janvier 2006).

**BUDGET PREVISIONNEL ET FINANCEMENTS POSSIBLES :**

**PORTEUR DE PROJET :**

Mairie de Lauzerte.

**PERSONNE ANIMANT LE PROJET (COORDINATEUR LOCAL) :**

M. Chauve, maire de la commune

**PARTENAIRES POSSIBLES :**

Propriétaires.

**7- Déterminer des orientations intercommunales  
pour la gestion de l'espace,  
l'urbanisme et le logement  
et mettre en place une politique locale de  
l'aménagement de l'espace qui prenne en compte les  
espaces urbains et les espaces agricoles,  
la gestion des risques et la mixité sociale,  
en préservant la biodiversité :**

## Mise en place d'un document intercommunal de gestion de l'espace

**Orientations concernées** : biodiversité, eau, économie, social, agriculture, urbanisme.

**DESCRIPTIF DE L'ACTION :**

Mise en pratique des principes du développement durable dans un document commun de gestion de l'espace.

Ceci peut passer par l'étude et la réalisation d'une carte communale intercommunale, d'une Charte paysagère,...

**ENJEUX DE DEVELOPPEMENT DURABLE :**

Préserver un équilibre entre les différents types d'espaces (productifs, logement, naturels...)

Préserver les ressources et les potentialités : sols, eau, patrimoine.

**OBJECTIFS CONCRETS DE L'ACTION ET INDICATEURS D'EVALUATION :**

Rédiger de manière consensuelle un document d'objectifs et se donner des moyens pour réaliser des actions.

**Indicateurs :**

Occupation du territoire et son évolution (cartographie)

**ETAT D'AVANCEMENT :**

Pas encore de projet défini.

**BUDGET PREVISIONNEL ET FINANCEMENTS POSSIBLES :**

A définir.

**PORTEUR DE PROJET :**

Communauté de communes.

**PERSONNE ANIMANT LE PROJET (COORDINATEUR LOCAL) :**

Animateur communauté de communes (éventuellement stages pour les études préalables)

**PARTENAIRES :**

**8- Soutenir des actions qui visent à économiser l'énergie, à favoriser les énergies renouvelables et à gérer les déchets au niveau des habitants, des entreprises et des collectivités :**

## Organisation d'opérations de nettoyage et de récupération des produits dangereux

**Orientations concernées** : eau, déchets, énergies.

### **DESCRIPTIF DE L'ACTION :**

Organisation de journées de « nettoyage de printemps » sur les chemins de randonnée ou les lieux publics.

Organisation de la récupération de produits dangereux avec des entreprises et les particuliers (pour les valoriser dans les filières existantes : pneus, emballages vides, produits dangereux).

### **EVOLUTION A MOYEN TERME OU A LONG TERME :**

Possibilité de mettre en place une ou plusieurs filières de récupération et recyclage de certains produits (emballages avec le SIEEOM\*, plastiques agricoles en partenariat entre SIEEOM et organisations professionnelles agricoles, bois, produits chimiques en partenariat entre SIEEOM et filières professionnelles).

### **ENJEUX DE DEVELOPPEMENT DURABLE :**

Limiter la pollution des sols par les déchets.

### **OBJECTIFS CONCRETS DE L'ACTION ET INDICATEURS D'EVALUATION :**

Mettre fin aux décharges sauvages.

#### **Indicateurs :**

Présence de décharges sauvages sur le territoire.

### **ETAT D'AVANCEMENT :**

En cours de réalisation.

### **BUDGET PREVISIONNEL ET FINANCEMENTS POSSIBLES :**

### **PORTEUR DE PROJET :**

Syndicat Intercommunal d'Enlèvement et d'Elimination des Ordures Ménagères (SIEEOM) du Sud-Quercy.

### **PERSONNE ANIMANT LE PROJET (COORDINATEUR LOCAL) :**

Laurent CASSE

### **PARTENAIRES POSSIBLES :**

Chambre des métiers, Agence de l'eau Adour Garonne, Fédération départementale des CUMA, Chambre d'agriculture.

\*SIEEOM : Syndicat Intercommunal d'Enlèvement et d'Elimination des Ordures Ménagères

## **Recensement des décharges sauvages et sensibilisation pour le dépôt des ordures en déchèterie**

**Orientations concernées** : eau, déchets, écogestion.

**DESCRIPTIF DE L'ACTION :**

Recensement des décharges sauvages du territoire.

Incitation à une discipline (par la communication) au niveau du dépôt des ordures : containers, déchèterie.

**EVOLUTION A MOYEN TERME OU A LONG TERME :**

Possibilité de mettre en place une ou plusieurs filières de récupération et recyclage de certains produits (emballages, bois, produits chimiques).

**ENJEUX DE DEVELOPPEMENT DURABLE :**

Limiter la pollution des sols par les déchets.

**OBJECTIFS CONCRETS DE L'ACTION ET INDICATEURS D'EVALUATION :**

Mettre fin aux décharges sauvages.

**Indicateurs :**

Disparition des décharges sauvages sur le territoire.

**ETAT D'AVANCEMENT :**

En cours de réalisation.

**BUDGET PREVISIONNEL ET FINANCEMENTS POSSIBLES :**

A étudier avec le SIEEOM.

**PORTEUR DE PROJET :**

Syndicat Intercommunal d'Enlèvement et d'Élimination des Ordures Ménagères du Sud-Quercy.

**PERSONNE ANIMANT LE PROJET (COORDINATEUR LOCAL) :**

Laurent CASSE

**PARTENAIRES POSSIBLES :**

Mairies, Préfecture.

## Information des entreprises sur l'écogestion

**Orientations concernées** : eau, déchets, écogestion.

**DESCRIPTIF DE L'ACTION :**

Informier les entreprises locales sur la gestion de leurs déchets et l'écogestion (ISO 14001).

**EVOLUTION A MOYEN TERME OU A LONG TERME :**

Mise en place de démarches ISO 14001 localement.

**ENJEUX DE DEVELOPPEMENT DURABLE :**

Limiter la pollution (eau, air, sols) par les déchets

Limiter les nuisances (bruit, paysage).

Favoriser les économies d'énergie ou les énergies renouvelables.

**OBJECTIFS CONCRETS DE L'ACTION ET INDICATEURS D'EVALUATION :**

Organisation de réunions d'information ou d'un séminaire pour les entreprises locales.

**Indicateurs :**

Nombre d'entreprises du territoire qui ont entrepris une démarche ISO 14001 (au minimum la formation).

**ETAT D'AVANCEMENT :**

En cours de réalisation.

**BUDGET PREVISIONNEL ET FINANCEMENTS POSSIBLES :**

A étudier avec la CCI et le SIEEOM.

**PORTEUR DE PROJET :**

Syndicat Intercommunal d'Enlèvement et d'Élimination des Ordures Ménagères du Sud-Quercy (SIEEOM) et Chambre de commerce et d'industrie (CCI).

**PERSONNE ANIMANT LE PROJET (COORDINATEUR LOCAL) :**

**PARTENAIRES POSSIBLES :**

CCI, SIEEOM, ADEME.

## Restructuration de la maison de retraite

**Orientations concernées** : écogestion, déchets, énergie, social, santé.

**DESCRIPTIF DE L'ACTION :**

Rénovation et restructuration de la maison de retraite de Lauzerte pour :

- augmenter la capacité d'accueil (lits, taille des chambres).
- améliorer les conditions d'accueil (médicalisation, espaces collectifs, repas...)
- optimiser les coûts énergétiques (chauffage, climatisation).

La démarche HQE (Haute Qualité Environnementale) serait adaptée à ce type de projet.  
Possibilité de création d'une structure nouvelle, avec d'autres professionnels sanitaires.

**ENJEUX DE DEVELOPPEMENT DURABLE :**

Economiser les ressources (énergies, matériaux...)

Sensibiliser le personnel.

Avoir une démarche exemplaire.

**OBJECTIFS CONCRETS DE L'ACTION ET INDICATEURS D'EVALUATION :**

Mise aux normes.

**Indicateurs :**

Taille des chambres, économies d'énergie, amélioration de la qualité de vie.

**ETAT D'AVANCEMENT :**

En cours de réflexion. L'échéance est au minimum de 4 ans pour le début de la réalisation.

**BUDGET PREVISIONNEL ET FINANCEMENTS POSSIBLES :**

Convention tripartite : DDASS, Conseil général, Direction.

**PORTEUR DE PROJET :**

Maison de retraite.

**PERSONNE ANIMANT LE PROJET (COORDINATEUR LOCAL) :**

Directeur de la maison de retraite, Monsieur DEHNIN.

**PARTENAIRES POSSIBLES :**

ADEME, ARPE.

**9- Mettre en place des actions en lien avec le  
Développement Durable dans les champs d'action  
de la culture, de l'éducation et des sports  
(sensibilisation, pédagogie, exemplarité) :**

## Mise en œuvre d'un schéma de développement culturel

**Orientations concernées** : culture, éducation, solidarité, écogestion, concertation...

### **DESCRIPTIF DE L'ACTION (ET EVOLUTION POSSIBLE):**

Schéma directeur rédigé avec l'Association Oculus, qui prévoit la mise en place d'un théâtre, d'une médiathèque et de divers moyens de développement des activités culturelles (créations et diffusions, enseignements...).

Dans un premier temps l'action concerne la médiathèque, par la suite, il est question de mettre en place un théâtre, des lieux d'exposition pour les artistes locaux, et à long terme, une école de musique. Le projet culturel peut être élargi au collège (section théâtre) qui souhaite renforcer son attractivité par ce biais.

### **ENJEUX DE DEVELOPPEMENT DURABLE :**

Mettre en place et faire vivre un réseau d'acteurs culturels sur la base d'un projet global visible et partagé par tous.

Gérer au mieux les infrastructures existantes et futures (énergies, fonctionnement, matériel).

### **OBJECTIFS CONCRETS DE L'ACTION ET INDICATEURS D'EVALUATION :**

1- Diffusion du projet de schéma directeur initié sous l'égide d'Oculus et le faire amender par l'ensemble des acteurs pour aboutir à un schéma validé par tous (axes, actions, moyens, structures)

2- Mise en place d'une médiathèque, puis d'un local d'artistes, d'un théâtre...

3- A plus long terme : création d'un E.P.C.C.(Etablissement Public de Coopération Culturelle)

### **Indicateurs :**

Validation par l'ensemble des acteurs (acteurs associés).

Prise en compte de l'environnement.

Fonctionnement des services culturels (budget).

### **BUDGET PREVISIONNEL ET FINANCEMENTS POSSIBLES :**

Pas encore évalué dans son ensemble.

### **PORTEUR DE PROJET :**

Communauté de communes.

### **PERSONNE ANIMANT LE PROJET (COORDINATEUR LOCAL) :**

L'animateur Agenda 21 de la Communauté de communes (voir fiche Animateur).

### **PARTENAIRES :**

Acteurs culturels du territoire (associations, commerçants, artistes, etc)

## Festival « Les Nuits de Lauzerte »

**Orientations de développement durable** : patrimoine naturel et bâti, culture, solidarité économie(tourisme).

### **DESCRIPTIF DE L'ACTION : Développer et pérenniser le festival**

En voici sa description sommaire : Sur un cheminement au cœur de la cité médiévale, les visiteurs déambulent au gré d'allées de bougies, d'illumination de façades, de cascades d'images géantes projetées, fils conducteurs de la manifestation. Au détour des rues, dans les cours et jardins, ils rencontrent les artistes (danseurs, photo scénographe, comédiens, musiciens, acousticien, photographes, sculpteur...) qui proposent, à travers une création originale, leur interprétation du thème (un thème différent chaque année). Durée : de 22h à 1h.

### **ENJEUX DE DEVELOPPEMENT DURABLE :**

Développer le tourisme local et l'attractivité du secteur (économie, emplois)

Mettre en valeur le patrimoine local et les savoir-faire des artistes.

Favoriser le lien social et la mixité sociale par l'organisation du festival (tissu de bénévoles, habitants se trouvant sur le cheminement, artistes, partenaires)

Induire davantage de retombées économiques locales (hôtels, gîtes, restaurants, cafés, visites)

Mettre en valeur les aspects environnementaux à partir des thèmes choisis (« jardins sauvages, jardins secrets », « nature et sortilège », « murmure d'écorces »)

### **OBJECTIFS CONCRETS DE L'ACTION :**

- Renforcer la campagne de communication.
- Proposer des animations plus en interactivité avec le public afin qu'il soit encore davantage acteur des Nuits de Lauzerte.
- Elargir la dimension artistique par l'intervention d'un nombre plus important d'artistes.
- Faire appel à un professionnel des nouvelles technologies pour la gestion du site internet.

### **INDICATEURS D'EVALUATION :**

- Environ 3000 visiteurs en 2003 (environ 2000 à la création) dont la provenance a été évaluée comme suit : environ 60% du département, 15% du lot, 8% autres Midi Pyrénées, 17% vacanciers.
- Participation systématique d'artistes locaux

### **ETAT D'AVANCEMENT :**

Ce festival a été créé en août 2000 et il est renouvelé chaque année.

### **BUDGET PREVISIONNEL ET FINANCEMENTS POSSIBLES :**

Budget pour la 1<sup>ère</sup> année : 16500€. Pour 2004 prévu à 28000€ Autofinancement à hauteur de 71% (en 2003), les 28% restants couverts par subventions et partenariats.

Financements : Mairie de Lauzerte, département, région et demande auprès de l'Europe.

### **PORTEUR DE PROJET :**

Association de l'Office de tourisme de Lauzerte, association loi 1901.

**PERSONNE ANIMANT LE PROJET (COORDINATEUR LOCAL) :** Bernadette Tauran.

### **PARTENAIRES :**

Partenaires institutionnels : Conseil Général, Conseil Régional, Mairie de Lauzerte.

Partenaires privés : La Poste, Groupama d'Oc, la Galerie du château d'Eau de Toulouse, Centre Leclerc Aussonne, Entreprise Auguste Rey, EDF. Tissu de 60 bénévoles locaux.

## Création d'un musée de l'outillage agricole

**Orientations concernées** : pédagogie, éducation, tourisme, patrimoine.

**DESCRIPTIF DE L'ACTION :**

Mise en place d'un musée à partir d'une collection d'outils agricoles remis en état de fonctionnement et dans leur contexte d'utilisation.

Ouverture prévue toute l'année (visites scolaires).

**ENJEUX DE DEVELOPPEMENT DURABLE :**

Favoriser la transmission des savoirs et du patrimoine local.

Créer une activité touristique fondée sur la découverte du patrimoine.

**OBJECTIFS CONCRETS DE L'ACTION ET INDICATEURS D'EVALUATION :**

Ouverture du musée et d'un point d'information pour les visiteurs.

**Indicateurs :**

Fréquentation.

**ETAT D'AVANCEMENT :**

En cours de réalisation.

**BUDGET PREVISIONNEL ET FINANCEMENTS POSSIBLES :**

**PORTEUR DE PROJET :**

Privé : association.

**PERSONNE ANIMANT LE PROJET (COORDINATEUR LOCAL) :**

Mr BACH.

**PARTENAIRES POSSIBLES :**

## Projets pédagogiques des écoles et du collège

**Orientations concernées** : Education, écogestion, déchets, énergie, biodiversité, eau, économie, social, logement, tourisme.

**DESCRIPTIF DE L'ACTION :**

Inscription du développement durable dans le projet pédagogique des écoles et du collège du REP (Regroupement d'éducation prioritaire). Des actions de sensibilisation, à travers le contenu du programme ou des activités exceptionnelles, seront organisées.

**EVOLUTIONS POSSIBLE :**

Projets pédagogiques en lien avec la restauration de qualité et/ou centrés pendant une année entière sur le développement durable.

**ENJEUX DE DEVELOPPEMENT DURABLE :**

Sensibilisation des enfants et du personnel.

Incitation à la participation et à l'action dans les familles.

**OBJECTIFS CONCRETS DE L'ACTION ET INDICATEURS D'EVALUATION :**

**Indicateurs :**

**ETAT D'AVANCEMENT :**

Projet pédagogique pour 2004-2005 validé courant juin.

**BUDGET PREVISIONNEL ET FINANCEMENTS POSSIBLES :**

Budget compris dans le budget des écoles.

**PORTEUR DE PROJET :**

Ecoles et collège.

**PERSONNE ANIMANT LE PROJET (COORDINATEUR LOCAL) :**

**PARTENAIRES :**

**10- Développer des actions dans les secteurs  
de la santé et de la solidarité  
pour mieux répondre aux besoins locaux et  
préserver la qualité de vie locale,  
pour maintenir ou améliorer les services existants :**

## Mise en réseau des services publics, sociaux, et médicaux

**Orientations concernées** : santé, solidarité, écogestion, HQE.

### **DESCRIPTIF DE L'ACTION :**

Création d'un lieu (ou de plusieurs) regroupant les services à la population. Ce(s) lieu(x) serait conçu en fonction des besoins des usagers et avec un souci de préservation de l'environnement. Mise en réseau des services à la population pour les rendre plus efficaces et mieux adaptés aux demandes.

### **ENJEUX DE DEVELOPPEMENT DURABLE :**

Solidarité entre générations, solidarité spatiale (coopération entre les communes, entre services de santé et sociaux).

Amélioration de la prévention en matière médicale et des services de santé de proximité.

### **OBJECTIFS CONCRETS DE L'ACTION ET INDICATEURS D'EVALUATION :**

Faciliter l'accès aux services pour tous : lisibilité, regroupement dans un même lieu, utilisation des TIC.

Faciliter la coopération de ces services, plus grande efficacité des prestations proposées.

#### **Indicateurs :**

Adéquation avec les besoins (fréquentation, facilité d'accès...).

### **ETAT D'AVANCEMENT :**

En projet à moyen terme.

Phasage/méthode :

1 – Etude(s) pour déterminer :

- les besoins des habitants de la communauté de communes et des usagers.
- les partenaires intéressés pour mettre en œuvre ce projet (services de l'Etat, du Conseil Général, association Q.P.S., médecins, pharmacien, etc), les prestations qu'ils se proposent d'offrir et leurs besoins (surface des locaux, etc)
- le montage juridique et financier de l'opération (plusieurs porteurs de projet ?, un regroupement des financeurs sous forme de société immobilière ou de société d'économie mixte locale ?, etc)
- le cahier des charges du concours d'architecte (HQE).

2 – Appel d'offre et construction du/des bâtiments selon les normes H.Q.E.

3 – Animation du réseau de partenaires. L'un des occupants de la maison devra veiller à la bonne coordination des membres du réseau (CdC QPS ?).

### **BUDGET PREVISIONNEL ET FINANCEMENTS POSSIBLES :**

Budget élevé (l'étude des besoins est essentielle).

**PORTEUR DE PROJET** : Communauté de communes ou privé ?

### **PERSONNE ANIMANT LE PROJET (COORDINATEUR LOCAL) :**

Communauté de communes (animateur).

### **PARTENAIRES :**

Financiers : Etat, Conseil Régional, Conseil Général, + ceux identifiés par l'étude

Prestataires de services : médecins généralistes, spécialistes, pharmacien, assistantes sociales...

## Atelier d'insertion par l'activité économique pour femmes

**Orientations concernées** : solidarité, social, culture, économie (emploi et circuit court de vente) écogestion.

### **DESCRIPTIF DE L'ACTION :**

L'atelier du milieu (atelier d'insertion par l'activité économique agréé) est implanté à Lauzerte et fonctionne depuis juillet 2003. Il offre 4 poste d'insertion pour femmes très éloignées du monde du travail. Les personnes en insertion trouvent à l'atelier un travail à mi-temps (contrat CES) et suivent un accompagnement socio-professionnel et individualisé. L'atelier fabrique de façon écologique des livres, des carnets et des objets imprimés et anime des ateliers de fabrication de papier recyclé auprès d'un public enfant et adulte.

### **ENJEUX DE DEVELOPPEMENT DURABLE :**

Social : aide aux femmes en difficulté et création d'emplois.

Ecologie : gestion écologique de la production et du fonctionnement de l'atelier.

Culture : édition de livres en collaboration avec des talents locaux.

Transmission de savoir-faire et techniques traditionnelles (interne et auprès du public).

### **OBJECTIFS CONCRETS DE L'ACTION ET INDICATEURS D'EVALUATION :**

Pérenniser la structure afin de pouvoir continuer à accueillir un public féminin en difficulté

Pérenniser le poste d'encadrant et le poste administratif.

Renforcer les liens avec le tissu économique et culturel local

Partager les expériences concernant la gestion écologique (lieu « ressource »)

#### **Indicateurs :**

En 2003 : 4 femmes accueillies. En 2004 8 femmes seront accueillies.

Réseau de récupération de vieux papiers et cartons sur Lauzerte.

Participation aux marchés et manifestations culturelles locaux, animations.

### **ETAT D'AVANCEMENT :**

Existe depuis 2003.

### **BUDGET PREVISIONNEL ET FINANCEMENTS POSSIBLES :**

Budget équilibré pour 2003, 2004, 2005 si le Conseil général maintient le PDI. Des difficultés financières sont à prévoir à partir de 2005. L'Atelier élabore déjà des stratégies de survie, mais certaines aides (par exemple le FSE) ne sont accessibles qu'avec des co-financements non gagés. C'est pour cela que l'Atelier sollicite des aides de la communauté de communes ainsi que d'autres aides.

Financements actuels : DDTEFP, conseil général, FSE 10B (Fonds social européen mesure 10B), recettes commerciales à hauteur de 7 %.

### **PORTEUR DE PROJET :**

Association ADPIC, rue de la Garrigue, 82110 Lauzerte.

**PERSONNE ANIMANT LE PROJET (COORDINATEUR LOCAL) :** Marjon MUDDE.

### **PARTENAIRES :**

Financiers : DDTEFP, Conseil Général, mairie de Lauzerte

Accompagnement socio-professionnel : Association Quercy Pays de Serres.

Information : ANPE, Association espace et vie à Moissac.

## **Actions à approfondir**

# **Créer un groupe thématique « Biodiversité Pays de Serres »**

**Orientations concernées** : Biodiversité - actions transversales sur toutes les activités

## **DESCRIPTIF DE L'ACTION :**

Créer un groupe thématique ouvert à toute personne intéressée de s'investir dans la préservation, voire l'enrichissement, de la biodiversité sur le territoire de la Communauté de communes, (des élus, des habitants, des agriculteurs, des chasseurs, des artisans...).

Exemples d'actions possibles :

- Inventorier pour mieux connaître : les arbres remarquables, les haies, des mares ou autres milieux naturels.
- Proposer des actions aux habitants sur la protection de la « nature ordinaire » dans leurs actions quotidiennes (dans le jardin par exemple).
- Proposer des actions pour la prise en compte de la biodiversité pendant la restauration ou la construction des maisons.
- Promouvoir les techniques « douces » d'entretien dans les jardins privés et les espaces publics.
- Valorisation et gestion écologique des lacs collinaires ;
- Possibilité de prendre des stagiaires (étudiants ou thésards) pour des projets ponctuels.

## **ENJEUX DE DEVELOPPEMENT DURABLE :**

- Arrêter la perte de la biodiversité constatée actuellement et la développer (localement pour un impact plus global) et valoriser le patrimoine naturel local
- Avoir une démarche transversale pour intégrer la prise en compte de la biodiversité dans les décisions et actions, et en aider les particuliers à faire le même

## **OBJECTIFS CONCRETS DE L'ACTION ET INDICATEURS D'EVALUATION :**

- Repérer et réunir les personnes qui souhaitent faire s'investir pour la biodiversité et le paysage de notre territoire.
- Sensibiliser les habitants et les élus à l'importance de la biodiversité, expliquer les raisons de sa perte et leur proposer des petites actions concrètes.
- Veiller à ce que la biodiversité soit prise en compte dans les activités communautaires, selon les principes du développement durable.
- Aider les professeurs d'école avec des actions de sensibilisation des enfants.

## **Indicateurs :**

Actions du groupe. Membre du groupe. Prise en compte de la biodiversité dans les projets.

## **ETAT D'AVANCEMENT :**

À créer.

## **BUDGET PREVISIONNEL ET FINANCEMENTS POSSIBLES :**

Dans l'immédiat, pas de financement nécessaire.

**PORTEUR DE PROJET** : Communauté de communes.

## **PERSONNE ANIMANT LE PROJET (COORDINATEUR LOCAL) :**

Mme Malotaux propose de piloter ce groupe.

## **PARTENAIRES :**

Associations locales (représentants). Habitants.

# Recensement des carrières de pierre de taille locales

**Orientations concernées** : logement, urbanisme, écogestion.

**DESCRIPTIF DE L'ACTION :**

Recensement des carrières locales de pierre de taille pour utiliser dans le bâtiment.

**ENJEUX DE DEVELOPPEMENT DURABLE :**

Pouvoir favoriser une architecture de qualité et durable par une baisse des prix (production locale) et une sensibilisation des constructeurs.

**OBJECTIFS CONCRETS DE L'ACTION ET INDICATEURS D'EVALUATION :**

Etude et recensement de l'existant

**BUDGET PREVISIONNEL ET FINANCEMENTS POSSIBLES :**

A définir.

**PORTEUR DE PROJET :**

**PERSONNE ANIMANT LE PROJET (COORDINATEUR LOCAL) :**

**PARTENAIRES POSSIBLES :**

SDAP, CCI, Chambre des métiers

## Elargissement du service de mini-bus

**Orientations concernées** : écogestion, énergies, solidarité.

**DESCRIPTIF DE L'ACTION :**

Le service de transports à la demande (mini-bus) pourrait être élargi au niveau des horaires et jours de transports et des communes desservies (Sauveterre n'est pas desservie actuellement).

**ENJEUX DE DEVELOPPEMENT DURABLE :**

Economies d'énergie

Accessibilité des transports pour tous.

**OBJECTIFS CONCRETS DE L'ACTION ET INDICATEURS D'EVALUATION :**

Optimiser le service.

**Indicateurs :**

Fréquentation, usagers.

**ETAT D'AVANCEMENT :**

Le service existe déjà, mais les porteurs de projet ne se sont pas manifestés.

**BUDGET PREVISIONNEL ET FINANCEMENTS POSSIBLES :**

**PORTEUR DE PROJET** : Syndicat des transports local.

**PERSONNE ANIMANT LE PROJET (COORDINATEUR LOCAL) :**

**PARTENAIRES POSSIBLES** : Conseil Général.

# Formation des jeunes et artisans aux aspects environnementaux dans le bâtiment

**Orientations concernées** : éducation, logement.

**DESCRIPTIF DE L'ACTION :**

Interventions de professionnels auprès des jeunes pour leur transmettre les techniques et les savoirs relatifs aux aspects environnementaux dans le bâtiment.

**ENJEUX DE DEVELOPPEMENT DURABLE :**

Economies d'énergie, matériaux durables  
Faciliter la transmission des savoirs entre générations.

**OBJECTIFS CONCRETS DE L'ACTION ET INDICATEURS D'EVALUATION :**

Inciter les jeunes artisans à pratiquer des démarches de type HQE dans le bâtiment.

**Indicateurs :**

Participants aux interventions.

**ETAT D'AVANCEMENT** : En projet.

**BUDGET PREVISIONNEL ET FINANCEMENTS POSSIBLES :**

**PORTEUR DE PROJET :**

**PERSONNE ANIMANT LE PROJET (COORDINATEUR LOCAL) :**

**PARTENAIRES POSSIBLES :**

CCI, Chambre des métiers, particuliers, ARPE.

# Etude de faisabilité du projet d'éolienne à Sauveterre

**Orientations concernées** : énergies.

**DESCRIPTIF DE L'ACTION :**

Mise en place d'une antenne de mesure du vent sur la commune pour étudier la faisabilité d'un projet d'éoliennes.

**ENJEUX DE DEVELOPPEMENT DURABLE :**

Développement des énergies renouvelables.

**OBJECTIFS CONCRETS DE L'ACTION ET INDICATEURS D'EVALUATION :**

Savoir si l'implantation d'éoliennes est réaliste sur le secteur.

**ETAT D'AVANCEMENT** : Le conseil municipal a approuvé l'étude du projet.

**BUDGET PREVISIONNEL ET FINANCEMENTS POSSIBLES :**

Les mesures sont réalisées et financée par l'entreprise qui implante les éoliennes.

**PORTEUR DE PROJET** : Mairie de Sauveterre.

**PARTENAIRES POSSIBLES :**

ARPE, ADEME, SEMATEG.

# Création d'un Multi-services rural à Bouloc

**Orientations concernées** : économie, commerce.

**DESCRIPTIF DE L'ACTION :**

Mise en place d'un multi-services rural à Bouloc : épicerie, dépôt de pain, relais de La Poste...

**ENJEUX DE DEVELOPPEMENT DURABLE :**

Revitalisation d'un bourg rural. Répartition des services sur le territoire.

**OBJECTIFS CONCRETS DE L'ACTION ET INDICATEURS D'EVALUATION :**

**Indicateurs :**

**ETAT D'AVANCEMENT :**

Pour l'instant en réflexion sur la commune.

**BUDGET PREVISIONNEL ET FINANCEMENTS POSSIBLES :**

Elevé.

**PORTEUR DE PROJET :**

Mairie de Bouloc.

**PERSONNE ANIMANT LE PROJET (COORDINATEUR LOCAL) :**

M. Gervais, maire de la commune.

**PARTENAIRES POSSIBLES :**

Financements européens, région, commune, privés.

## Création de lacs collinaires collectifs

**Orientations concernées** : agriculture, eau, biodiversité.

**DESCRIPTIF DE L'ACTION :**

Regroupement d'agriculteurs pour mettre en place un (ou plusieurs) lac collinaire collectif sur le territoire afin d'alimenter convenablement les cours d'eau pendant les périodes d'étiage.

**ENJEUX DE DEVELOPPEMENT DURABLE :**

Eviter l'assèchement des cours d'eau en été.

**OBJECTIFS CONCRETS DE L'ACTION ET INDICATEURS D'EVALUATION :**

Mise en place d'un lac.

**Indicateurs :**

Volume d'eau pouvant alimenter le cours d'eau.

Action collective et concertée avec les élus locaux.

Aménagement paysager du lac (préservant la biodiversité et le paysage)

**ETAT D'AVANCEMENT** : Un groupe d'agriculteurs a constitué une association.

**BUDGET PREVISIONNEL ET FINANCEMENTS POSSIBLES :**

**PORTEUR DE PROJET** : Association.(M. GIBERT)

**PERSONNE ANIMANT LE PROJET (COORDINATEUR LOCAL) :**

**PARTENAIRES POSSIBLES** : Conseil général, Agence de l'eau.

## **Annexes**

**Annexe 1 :**

Principes de la déclaration de Rio (1992)

**Annexe 2 :**

Texte de la Charte de l'environnement (2004)

**Annexe 1 :**

Les principes de la déclaration de Rio (1992) :

Ces 27 principes ont été approuvés par les pays signataires de la « Déclaration de Rio » au niveau international.

**RAPPORT DE LA CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR  
L'ENVIRONNEMENT ET LE DEVELOPPEMENT**

(Rio de Janeiro, 3-14 juin 1992)

Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement  
La Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement,  
Réunie à Rio de Janeiro du 3 au 14 juin 1992,

Réaffirmant la Déclaration de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement adoptée à Stockholm le 16 juin 1972 *a/*, et cherchant à en assurer le prolongement,

Dans le but d'établir un partenariat mondial sur une base nouvelle et équitable en créant des niveaux de coopération nouveaux entre les Etats, les secteurs clefs de la société et les peuples,

Ouvrant en vue d'accords internationaux qui respectent les intérêts de tous et protègent l'intégrité du système mondial de l'environnement et du développement,

Reconnaissant que la Terre, foyer de l'humanité, constitue un tout marqué par l'interdépendance,

Proclame ce qui suit :

**Principe 1**

Les êtres humains sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Ils ont droit à une vie saine et productive en harmonie avec la nature.

**Principe 2**

Conformément à la Charte des Nations Unies et aux principes du droit international, les Etats ont le droit souverain d'exploiter leurs propres ressources selon leur politique d'environnement et de développement, et ils ont le devoir de faire en sorte que les activités exercées dans les limites de leur juridiction ou sous leur contrôle ne causent pas de dommages à l'environnement dans d'autres Etats ou dans des zones ne relevant d'aucune juridiction nationale.

**Principe 3**

Le droit au développement doit être réalisé de façon à satisfaire équitablement les besoins relatifs au développement et à l'environnement des générations présentes et futures.

**Principe 4**

Pour parvenir à un développement durable, la protection de l'environnement doit faire partie intégrante du processus de développement et ne peut être considérée isolément.

### **Principe 5**

Tous les Etats et tous les peuples doivent coopérer à la tâche essentielle de l'élimination de la pauvreté, qui constitue une condition indispensable du développement durable, afin de réduire les différences de niveaux de vie et de mieux répondre aux besoins de la majorité des peuples du monde.

### **Principe 6**

La situation et les besoins particuliers des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés et des pays les plus vulnérables sur le plan de l'environnement, doivent se voir accorder une priorité spéciale. Les actions internationales entreprises en matière d'environnement et de développement devraient également prendre en considération les intérêts et les besoins de tous les pays.

### **Principe 7**

Les Etats doivent coopérer dans un esprit de partenariat mondial en vue de conserver, de protéger et de rétablir la santé et l'intégrité de l'écosystème terrestre. Etant donné la diversité des rôles joués dans la dégradation de l'environnement mondial, les Etats ont des responsabilités communes mais différenciées. Les pays développés admettent la responsabilité qui leur incombe dans l'effort international en faveur du développement durable, compte tenu des pressions que leurs sociétés exercent sur l'environnement mondial et des techniques et des ressources financières dont ils disposent.

### **Principe 8**

Afin de parvenir à un développement durable et à une meilleure qualité de vie pour tous les peuples, les Etats devraient réduire et éliminer les modes de production et de consommation non viables et promouvoir des politiques démographiques appropriées.

### **Principe 9**

Les Etats devraient coopérer ou intensifier le renforcement des capacités endogènes en matière de développement durable en améliorant la compréhension scientifique par des échanges de connaissances scientifiques et techniques et en facilitant la mise au point, l'adaptation, la diffusion et le transfert de techniques, y compris de techniques nouvelles et novatrices.

### **Principe 10**

La meilleure façon de traiter les questions d'environnement est d'assurer la participation de tous les citoyens concernés, au niveau qui convient. Au niveau national, chaque individu doit avoir dûment accès aux informations relatives à l'environnement que détiennent les autorités publiques, y compris aux informations relatives aux substances et activités dangereuses dans leurs collectivités, et avoir la possibilité de participer aux processus de prise de décision. Les Etats doivent faciliter et encourager la sensibilisation et la participation du public en mettant les informations à la disposition de celui-ci. Un accès effectif à des actions judiciaires et administratives, notamment des réparations et des recours, doit être assuré.

### **Principe 11**

Les Etats doivent promulguer des mesures législatives efficaces en matière d'environnement. Les normes écologiques et les objectifs et priorités pour la gestion de l'environnement devraient être adaptés à la situation en matière d'environnement et de développement à laquelle ils s'appliquent. Les normes appliquées par certains pays peuvent ne pas convenir à d'autres pays, en particulier à des pays en développement, et leur imposer un coût économique et social injustifié.

### **Principe 12**

Les Etats devraient coopérer pour promouvoir un système économique international ouvert et favorable, propre à engendrer une croissance économique et un développement durable dans tous les pays, qui permettrait de mieux lutter contre les problèmes de dégradation de l'environnement. Les mesures de politique commerciale motivées par des considérations relatives à l'environnement ne devraient pas constituer un moyen de discrimination arbitraire ou injustifiable, ni une restriction déguisée aux échanges internationaux. Toute action unilatérale visant à résoudre les grands problèmes écologiques au-delà de la juridiction du pays importateur devrait être évitée. Les mesures de lutte contre les problèmes écologiques transfrontières ou mondiaux devraient, autant que possible, être fondées sur un consensus international.

### **Principe 13**

Les Etats doivent élaborer une législation nationale concernant la responsabilité de la pollution et d'autres dommages à l'environnement et l'indemnisation de leurs victimes. Ils doivent aussi coopérer diligemment et plus résolument pour développer davantage le droit international concernant la responsabilité et l'indemnisation en cas d'effets néfastes de dommages causés à l'environnement dans des zones situées au-delà des limites de leur juridiction par des activités menées dans les limites de leur juridiction ou sous leur contrôle.

### **Principe 14**

Les Etats devraient concerter efficacement leurs efforts pour décourager ou prévenir les déplacements et les transferts dans d'autres Etats de toutes activités et substances qui provoquent une grave détérioration de l'environnement ou dont on a constaté qu'elles étaient nocives pour la santé de l'homme.

### **Principe 15**

Pour protéger l'environnement, des mesures de précaution doivent être largement appliquées par les Etats selon leurs capacités. En cas de risque de dommages graves ou irréversibles, l'absence de certitude scientifique absolue ne doit pas servir de prétexte pour remettre à plus tard l'adoption de mesures effectives visant à prévenir la dégradation de l'environnement.

### **Principe 16**

Les autorités nationales devraient s'efforcer de promouvoir l'internalisation des coûts de protection de l'environnement et l'utilisation d'instruments économiques, en vertu du principe selon lequel c'est le pollueur qui doit, en principe, assumer le coût de la pollution, dans le souci de l'intérêt public et sans fausser le jeu du commerce international et de l'investissement.

### **Principe 17**

Une étude d'impact sur l'environnement, en tant qu'instrument national, doit être entreprise dans le cas des activités envisagées qui risquent d'avoir des effets nocifs importants sur l'environnement et dépendent de la décision d'une autorité nationale compétente.

### **Principe 18**

Les Etats doivent notifier immédiatement aux autres Etats toute catastrophe naturelle ou toute autre situation d'urgence qui risque d'avoir des effets néfastes soudains sur l'environnement de ces derniers. La communauté internationale doit faire tout son possible pour aider les Etats sinistrés.

**Principe 19**

Les Etats doivent prévenir suffisamment à l'avance les Etats susceptibles d'être affectés et leur communiquer toutes informations pertinentes sur les activités qui peuvent avoir des effets transfrontières sérieusement nocifs sur l'environnement et mener des consultations avec ces Etats rapidement et de bonne foi.

**Principe 20**

Les femmes ont un rôle vital dans la gestion de l'environnement et le développement. Leur pleine participation est donc essentielle à la réalisation d'un développement durable.

**Principe 21**

Il faut mobiliser la créativité, les idéaux et le courage des jeunes du monde entier afin de forger un partenariat mondial, de manière à assurer un développement durable et à garantir à chacun un avenir meilleur.

**Principe 22**

Les populations et communautés autochtones et les autres collectivités locales ont un rôle vital à jouer dans la gestion de l'environnement et le développement du fait de leurs connaissances du milieu et de leurs pratiques traditionnelles. Les Etats devraient reconnaître leur identité, leur culture et leurs intérêts, leur accorder tout l'appui nécessaire et leur permettre de participer efficacement à la réalisation d'un développement durable.

**Principe 23**

L'environnement et les ressources naturelles des peuples soumis à oppression, domination et occupation doivent être protégés.

**Principe 24**

La guerre exerce une action intrinsèquement destructrice sur le développement durable. Les Etats doivent donc respecter le droit international relatif à la protection de l'environnement en temps de conflit armé et participer à son développement, selon que de besoin.

**Principe 25**

La paix, le développement et la protection de l'environnement sont interdépendants et indissociables.

**Principe 26**

Les Etats doivent résoudre pacifiquement tous leurs différends en matière d'environnement, en employant des moyens appropriés conformément à la Charte des Nations Unies.

**Principe 27**

Les Etats et leurs peuples doivent coopérer de bonne foi et dans un esprit de solidarité à l'application des principes consacrés dans la présente Déclaration et au développement du droit international dans le domaine du développement durable.

## **Annexe 2 :**

Voici le texte de la charte de l'environnement (adossée à la constitution Française), avec les amendements adoptés en commission entre parenthèses.

### **Charte de l'environnement**

**Article 1<sup>er</sup>** – Chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et favorable à sa santé (respectueux de la santé).

**Article 2** – Toute personne a le devoir de prendre part à la préservation et à l'amélioration de l'environnement.

**Article 3** – Toute personne doit, dans les conditions définies par la loi, prévenir ou, à défaut, limiter les atteintes qu'elle est susceptible de porter à l'environnement.

**Article 4** – Toute personne doit contribuer à la réparation des dommages qu'elle cause à l'environnement, dans les conditions définies par la loi.

**Article 5** – Lorsque la réalisation d'un dommage, bien qu'incertaine en l'état des connaissances scientifiques, pourrait affecter de manière grave et irréversible l'environnement, les autorités publiques veillent, par application du principe de précaution, à l'adoption de mesures provisoires et proportionnées afin d'éviter la réalisation du dommage ainsi qu'à la mise en œuvre de procédures d'évaluation des risques encourus. (...) les autorités publiques veillent, par application du principe de précaution et dans leurs domaines d'attributions, à la mise en œuvre de procédures d'évaluation des risques et à l'adoption de mesures provisoires et proportionnées afin d'éviter la réalisation du dommage.)

**Article 6** – Les politiques publiques doivent promouvoir un développement durable. A cet effet, elles prennent en compte la protection et la mise en valeur de l'environnement et les concilient avec le développement économique et social. (avec le développement économique et le progrès social)

**Article 7** – Toute personne a le droit, dans les conditions et les limites définies par la loi, d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques et de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement.

**Article 8** – L'éducation et la formation à l'environnement doivent contribuer à l'exercice des droits et devoirs définis par la présente Charte.

**Article 9** – La recherche et l'innovation doivent apporter leur concours à la préservation et à la mise en valeur de l'environnement.

**Article 10** – La présente Charte inspire l'action européenne et internationale de la France.